COMPTE RENDU

DE LA JOURNÉE NATIONALE

SUR L'ENFANCE MALTRAITÉE

Le 20 septembre 1984

Imprimé gracieusement par le Centre national d'information sur la violence dans la famille, Santé et Bien-être social Canada.

ORDRE DU JOUR

8.00	Inscription Café et croissants
9.00	Mots d'ouverture
	Présentation sur la LOI par une panéliste Discussion sur les questions touchant à la LOI
	Présentation sur le domaine de la SANTÉ par un panéliste Discussion sur les questions touchant le domaine de la SANTÉ
	Présentation sur les SERVICES SOCIAUX par un panéliste Discussion sur les SERVICES SOCIAUX
	Présentation sur la COLLECTIVITÉ et le BÉNÉVOLAT par une panéliste
	Discussion sur les questions touchant la COLLECTIVITÉ et le BÉNÉVOLAT
12.00	DÉJEUNER
13.15	Ateliers sur divers sujets touchants les abus sexuels
14.30	Rapport par les panélistes
15.00	Session au microphone pour les participants
15.45	Mots de la fin
16.00	Clôture

DONNÉES GÉNÉRALES SUR LA JOURNÉE DE CONSULTATION NATIONALE

PLANIFICATION

En juillet 1983, le Comité local d'organisation du Cinquième Congrès international sur l'enfance maltraitée et négligée se met en rapport avec des personnes qui travaillent dans le domaine de l'enfance maltraitée afin d'explorer la possibilité d'établir un groupe national qui s'occuperait spécialement de la question des mauvais traitements exercés sur les enfants, et de se servir de l'occasion unique que représente le Congrès, qui devrait attirer un très grand nombre de Canadiens, pour le faire démarrer. Le Comité crée donc un sous-comité (voir annexe 1) qui sera chargé d'organiser une séance d'une journée le jour suivant la clôture du Congrès.

Au moment où débute la préparation du Congrès, on annonce que le Rapport Badgley sera rendu public au printemps 1984, et le Comité est d'avis qu'une réaction au Rapport pourrait servir de tâche commune ou d'intérêt commun sur lequel fonder un groupe national d'étude dans le domaine de l'enfance maltraitée. Des subventions sont obtenues du ministère de la Justice et du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, tandis que le Centre national d'information sur la violence dans la famille se charge du secrétariat et des autres responsabilités relatives à l'organisation de l'événement.

Le choix et l'initiation des 45 animateurs qui doivent s'assurer qu'il y aura des échanges et un processus d'apprentissage et diriger les ateliers durant toute la Journée de consultation, constituent une composante importante de cette Journée aussi bien que du Congrès. On trouvera leurs noms et adresses à l'annexe 2. Le Comité espère aussi que les animateurs en viendront, au cours des mois et des années suivantes, à former le noyau d'un réseau de personnes oeuvrant dans le domaine de l'enfance maltraitée au Canada.

OBJECTIFS

Le Comité organisateur établit les objectifs suivants:

1. Permettre à différents particuliers et groupes travaillant dans le domaine de l'enfance maltraitée d'échanger des points de vue.

2. Donner aux travailleurs de première ligne et aux décisonnaires une possibilité d'examiner les points forts et les points faibles du Rapport Badgley.

3. Motiver les participants à agir en apportant leur contribution relativement aux questions d'ordre législatif, en intervenant et en prenant d'autres mesures concrètes.

4. Amener les participants à déterminer les questions et recommandations les plus importantes qui émanent du Rapport. La liste hiérarchisée des priorités guidera les différents ministères, organismes et associations intéressés (secteur privé et secteur public) quand viendra le temps d'établir leurs plans à moyen et à long termes.

PROFIL DES PARTICIPANTS

En tout 358 personnes s'inscrivent. Si l'on soustrait ceux qui ne se sont pas présentés, mais qu'on ajoute les invités spéciaux (4), les conférenciers (6), les membres du comité organisateur (8) et les 45 animateurs, cela donne 418 participants.

Les dix provinces et les deux territoires sont représentés. Le plus grand nombre de délégués vient naturellement de l'Ontario, puis du Québec, du fait de la population et de leur proximité de Montréal. Viennent ensuite l'Alberta, le Manitoba et la Colombie-Britannique. C'est donc une représentation encourageante.

La répartition selon l'activité professionnelle est la suivante: 54 p. 100 viennent du domaine des services sociaux, 12 p. 100. sont dans l'enseignement, 9,6 p. 100 travaillent dans le secteur juridique et 15 p. 100 disent appartenir au domaine de la santé. Il y a 29 p. 100 de francophones et 71 p. 100 d'anglophones, mais beaucoup se sont inscrits comme bilingues.

DÉROULEMENT DE LA JOURNÉE

Les notes qui suivent sont destinées aux lecteurs qui n'ont pas assisté à la Journée de consultation.

Exposés à la table ronde du matin

Après les remarques préliminaires (voir à l'annexe 3 les noms de tous les conférenciers), quatre spécialistes parlent respectivement du rôle du droit, de la santé, des services sociaux et de la collectivité en égard au problème de l'exploitation sexuelle et au Rapport Badgley. Les participants sont regroupés par dix à des tables rondes, et un animateur est assigné à chaque table. Après chaque exposé, les groupes ont un quart d'heure pour discuter des points soulevés par le conférencier. Les animateurs dirigent la discussion et consignent les points qui ressortent sur une feuille de renseignements (voir annexe 4).

Ateliers de l'après-midi

Le matin, en s'inscrivant, les participants ont été priés de choisir un groupe de discussion particulier auquel ils voudront se joindre l'après-midi. Les ateliers sont crganisés d'après 13 sujets ayant trait à l'exploitation sexuelle et au Rapport Badgley. Là encore, les animateurs dirigent la discussion et consignent les principaux points qui s'en dégagent sur une deuxième feuille de renseignements (annexe 5).

Rapport sur la réaction des conférenciers

Les conférenciers, à partir d'une analyse des feuilles de renseignements, donnent un compte rendu des discussions du matin en table ronde.

Pléniaire au moyen de micros

Les orientations futures constituent un des points à l'étude durant toute la journée. Les participants ont la possibilité d'échanger en séance pléniaire en se servant des microphones installés à cette fin, et d'examiner ensemble les principales stratégies qui sont proposées pour donner suite à la Journée.

TABLE DES MATIÈRES

Page

Ordre du jour i

Données générales iii

Mots d'ouverture 1

Présentation-panel sur la Loi 7

Points de discussion sur la Loi 11

Présentation-panel sur le domaine de la Santé 16

Points de discussion sur le domaine de la Santé 18

Présentation-panel sur les Services sociaux 22

Points de discussion sur les Services sociaux 26

Présentation-panel sur les Services dans la collectivité 31

Points de discussion sur les Services dans la collectivité 34

Points de discussion en atelier en après-midi

- Prostitution juvénile 38
- Protocoles pour les policiers 39
- Protocoles pour les intervenants en protection de l'enfance .. 40
- Protocoles pour les intervenants du domaine de la santé 41
- Pornographie 42
- Sensibilisation au public 43
- Appareil de justice pénale ou lois de la protection de la jeunesse 43
- Formation professionnelle 44
- Recherche 45
- Les enfants en tant que témoins 45
- Le rôle des médias 46
- Amendements au code criminel 46
- Orientations futures 47

Rapports des panélistes 47

Session au microphone 54

Mots de clôture 51

Résumé des discussions concernant les directions futures à prendre .. 62

MARGARET ANN SMITH

Je suis encore une fois très heureuse de vous accueillir à cette Journée de consultation nationale organisée à l'intention des Canadiens. Quand je me suis rendue à Amsterdam pour lancer l'invitation au Congrès international, en 1981, je ne le faisais pas seulement pour Montréal ou Québec, mais pour le Canada, et les gens me demandaient ce matin, comme j'arrivais, si je pense que le Congrès est un succès. Tout cela est encore trop récent pour que je puisse répondre, mais si je regarde ce qui s'est passé d'un point de vue global, en fonction des réseaux qui se sont établis dans tout le Canada, je peux dire que la rencontre a été un succès. Une des choses que nous voulions faire, c'était de nous rassembler pour que la communication soit meilleure entre les différentes parties de notre vaste pays, et je crois que de ce point de vue je suis convaincue que c'est réussi. Quand nous avons préparé le Congrès, nous n'avons pas pu faire participer la collectivité canadienne à la consultation autant que nous l'aurions voulu parce qu'il y a eu des coupures dans notre budget des services sociaux et des services de santé. Mais vous avez énormément coopéré, vos organismes et les gouvernements ont énormément coopéré en nous conseillant, en nous aidant à régler des problèmes, en incitant les gens à venir. Il y a eu tant de bonnes volontés à mobiliser qu'une fois le contact établi, le reste est allé tout seul. Nous aurions pu discuter de bien des choses aujourd'hui, mais nous nous rendons compte que cette journée vient s'ajouter à trois jours et demi de travail assez intensif. Il était donc très heureux que le Rapport Badgley soit presque prêt à être rendu public et nous avons décidé de faire porter la journée sur cette question. Il est certain qu'il y a d'autres aspects des mauvais traitements exercés sur les enfants que nous aurions pu mettre à l'ordre du jour quand nous avons préparé le Congrès. Nous nous sommes beaucoup concentrés sur le problème de l'exploitation sexuelle, au détriment presque des enfants qui sont négligés ou brutalisés physiquement bien que cela reste un sujet de préoccupation et une question très actuelle que nous sommes loin d'avoir résolue. Nous n'avions tout simplement pas l'intérêt, il nous a semblé que dans l'esprit de bien des gens, cela venait après le problème de l'exploitation sexuelle. Cela dit, je pense que le fait que nous soyons réunis ici pour réagir au rapport de la Commission Badgley est fantastique parce que vous allez tous retourner dans vos milieux, et qu'alors les choses vont commencer à bouger. Il me tarde de vous rencontrer personnellement au cours de la journée et d'entendre vos discussions, et je vous remercie très sincèrement de l'appui que vous nous avez donné. Des 2457 personnes qui se sont inscrites à la rencontre internationale, et comme il y en a quelques-unes qui ne sont pas dans l'ordinateur, disons 2500, au-delà de 1000 sont des Canadiens et cela fait une différence. Merci et bonne journée.

IAN MORRISON

Beaucoup d'entre vous aurez reçu de la documentation au sujet du but de la journée d'aujourd'hui. Je voudrais prendre quelques instants afin de revoir l'ordre du jour avec vous et de vous expliquer un peu les objectifs que votre Comité de planification a mis plusieurs mois à élaborer pour l'emploi du temps que nous allons passer ensemble. Je pense que nous avons

tous besoin d'être conscients du fait qu'il y a 400 personnes ici, 400 personnes à qui la question dont nous allons discuter tient à coeur, les 400 personnes que cette question préoccupe peut-être le plus. Aussi, le temps est très précieux et nous devons l'employer avec soin. Les objectifs de la journée sont très simples. Il s'agit en premier lieu d'arriver à mieux connaître, en les examinant d'un oeil critique, les recommandations les plus importantes du Rapport Badgley et c'est à cela que nous allons consacrer la matinée. Il sera tout aussi important de nous demander, à mesure que l'après-midi approchera, comment nous, les gens qui nous soucions le plus de cette question au Canada, pouvons nous organiser pour mobiliser nos forces en vue d'apporter une solution à notre préoccupation commune, à l'avenir. Comment pouvons-nous nous organiser pour faire avancer notre objectif commun? C'est la seule chance que nous avons d'en parler. Si l'on regarde de plus près les objectifs que votre Comité de planification a définis, on voit que la journée a d'abord pour but de susciter et de faciliter le dialogue entre les Canadiens afin que les problèmes qui existent au Canada relativement à la question de l'exploitation sexuelle des enfants soient mieux compris. Ces objectifs ont été formulés avant que les organisateurs sachent définitivement que le rapport allait sortir. En deuxième lieu, nous voulons inviter les Canadiens à joindre leurs efforts pour trouver ensemble des solutions au problème et, en troisième lieu, nous voulons proposer des plans d'action. C'est de cette manière que les organisateurs de la journée en ont formulé les objectifs, et l'intention était de vous faire entendre des personnes versées dans la question pour que le débat soit le plus fructueux possible.

C'est aux tables, au cours des discussions et à l'occasion des interventions, que tout va s'apprendre. Laissez-moi vous expliquer comment la journée doit se dérouler. Il y a un changement à l'ordre du jour. Nous avons en effet obtenu que le Dr Robin Badgley prononce son allocution au tout début de la séance plutôt qu'à la fin. Je vais présenter le Dr Badgley dans quelques instants. Je ne sais pas combien de temps il va pouvoir passer avec nous, mais de toute façon, il sera là dès le début. Après l'exposé du Dr Badgley, nous passerons à la séance qui amorce l'étude des questions soulevées dans le Rapport Badgley. Nous nous diviserons en petits groupes que dirigeront des animateurs qui pourront apporter des observations et faire progresser votre discussion. Les groupes examineront le Rapport Badgley des points de vue de la loi, de la santé, de l'éducation, des organismes communautaires et du service social. Nous avons l'intention de renverser l'ordre des conférenciers de sorte que Monsieur Benjamin Schlesinger parlera en troisième et Madame Judy Harding, en quatrième. Chacune de ces personnes fera un court exposé de 10 ou 15 minutes, au plus. Ensuite, à vos tables il y aura une période de discussion d'un quart d'heure sur le sujet exposé par les conférenciers et sur les questions que cela fait naître chez vous. Les animateurs vont se charger de consigner les principaux points. Nous avons l'intention de vous revenir au début de l'après-midi et de vous donner une sorte de compte rendu de ce qui s'est dit à chacune des tables.

Cet après-midi, vous irez aux tables désignées pour le sujet que vous avez choisi. Cela vous donne donc la possibilité ce matin d'avoir une vue

d'ensemble de tout le Rapport Badgley et cet après-midi de vous centrer sur le sujet que vous avez choisi comme le plus important. Il y aura ensuite une discussion au sujet d'une question que les organisateurs et un grand nombre d'entre nous jugeons tout aussi importante, à savoir comment nous organiser pour poursuivre notre objectif commun à l'avenir. J'aimerais insister sur le fait que cette partie de la séance est vue comme la plus importante peut-être, pour la bonne raison que nous pouvons discuter ailleurs du contenu du Rapport Badgley mais que ce sera notre seule occasion de parler des moyens de faire avancer l'objectif commun au Canada dans le secteur non gouvernemental.

A trois heures, nous reviendrons en séance plénière et vous aurez alors les réactions de trois de vos conférenciers. Un des conférenciers ne peut pas être des nôtres cet après-midi, mais les trois qui circuleront entre les tables et seront à votre disposition au cours de la matinée et de l'après-midi vont se forger une impression de la discussion de la journée et surtout de l'examen des moyens qui s'offrent à nous pour nous organiser. Ils vous donneront leur réaction avant la séance plénière de clôture. Nous aurons certaintement fini à 4h30 mais je dirais que le plus important, c'est de faire entendre votre point de vue jusqu'à 3h00 dans les discussions en groupe. Voilà le plan de la journée. Votre comité a beaucoup travaillé pour préparer cette journée et si nous coopérons, nous en tirerons le maximum. Si vous avez des questions au sujet de tout cela, je vous incite à les poser à votre animateur qui, au même titre que les autres animateurs et moi-même, doit veiller à ce que tout se déroule bien. Au sujet des animateurs qui ont été à l'oeuvre durant les cinq jours de la conférence, j'aimerais vous faire part d'une anecdote entendue hier. Quelqu'un demande à un animateur: "Mais combien êtes-vous, en fait?" "Quarante-cinq", répond l'animateur. "Ah, j'avais l'impression que vous étiez 200!". Les animateurs ont travaillé très dur et il faudrait que vous compreniez qu'ils peuvent être fatigués. Mais je crois qu'ils sont passionnés aussi par le sujet.

Et maintenant, avant de passer à la discussion en table ronde que nous avons organisée pour vous, je vais demander au Dr Robin Badgley, que nous sommes très heureux d'avoir parmi nous, de prendre la parole. Le Dr Badgley est évidemment une personnalité bien connue, mais pour être sûr que nous savons tous ici la même chose de lui, je veux préciser qu'il est professeur de médecine à l'université de Toronto et qu'il est également sociologue de profession. Vous vous rappellerez probablement qu'il assurait la présidence de la commission d'étude fédérale sur l'avortement, créée dans les années 70, mais que son nom a été associé très étroitement à cette question il y a quelques années et le sera aussi étroitement à la question qui nous occupe aujourd'hui en raison de son rôle de chef de file dans cette tâche très difficile. J'ai moi-même eu à différentes reprises l'occasion de me trouver en compagnie d'une douzaine d'autres Canadiens, nommés par d'autres gens, pour essayer de les amener à s'entendre sur un sujet. C'est ce que le Dr Badgley a fait ces dernières années. Pour ceux qui étaient là mardi quand le Dr Badgley a pris la parole, j'ajoute qu'il ne répétera pas ce qu'il a dit alors. Ce que nous lui avons demandé de faire et qu'il a accepté, c'est de vous amener dans les coulisses, comme on dit dans le monde

du théatre, et de vous parler un peu de quelques-uns des problèmes dont les membres de la commission ont eu à discuter, pour essayer d'arriver ensuite aux compromis qui leur ont permis de tirer leurs conclusions. Le Dr Badgley se propose de faire ressortir certains de ces problèmes car nous avons la même conviction qu'une certaine connaissance du travail qui a abouti à la rédaction du Rapport est essentielle pour comprendre le document et l'interpréter aux autres, puisque c'est une des choses que nous souhaitons tous faire. Je demande donc maintenant au Dr Badgley de nous dire quelques mots.

ROBIN BADGLEY

Je pense que la première chose que nous avons dû faire, cela a été d'apprendre à vivre avec nos points de vue différents. Il y avait là des juges, des travailleurs sociaux, des profanes, des chercheurs. Nous envisagions tous la question d'un oeil différent, nous voyions des choses différentes, et certains de nous pensaient que ce que les autres voyaient n'avait aucun rapport avec la question, que nous insistions trop sur la loi, ou sur l'aspect correctionnel, ou encore sur le rôle d'un organisme en particulier. Nous avons trouvé que les murs étaient hauts et que les fossés étaient profonds. Un de mes collègues, que je ne nommerai pas, me disait après notre troisième ou quatrième réunion qu'on ne peut pas toujours faire entrer en ligne de compte le sexe d'une personne. Ce collègue avait de fortes réserves au sujet de l'utilité d'un spécialiste en sciences sociales dans le cadre d'une enquête de ce genre parce qu'il est bien connu que nous parlons dans le vague en plus de ne pas savoir d'ordinaire de quoi nous parlons, et il se demandait si un document d'une réelle qualité émanerait du travail que nous ferions ensemble. Au début, nous avons même trouvé difficile de nous mettre d'accord sur la sorte de renseignements que nous devrions recueillir au sujet de l'âge. Il y avait des différences si l'on se plaçait du point de vue de la police, de celui des médecins, des pédopsychiatres, des travailleurs sociaux, des juristes. Je pense qu'une fois que nous avons eu fini, nous avons tous sans exception été d'accord pour dire que quand nous nous trouvons devant une question qui a des dimensions aussi profondes et une portée aussi vaste que celle de l'enfance maltraitée et négligée, et que nous en examinons une composante, l'exploitation sexuelle des enfants, nous devons concilier les différents points de vue et faire appel à ce que chacune des professions d'aide a de meilleur. Je pense qu'il y a un deuxième dilemne en ce qui a trait peut-être à votre profession, et aussi tel que le rapport est vu et qu'on pourra y donner suite, et c'est qu'au moment où nous avons amorcé notre travail, nous avions évidemment tous beaucoup de questions qui nous préoccupaient mais nous n'avons pas abordé tous les sujets de préoccupation de chacun des membres. Il y en a que nous avons abordés en partie, d'autres dont nous n'avons pas parlé du tout, et je suis certain que si vous examinez le rapport, certains de vous demanderont pourquoi nous n'avons pas touché à telle question ou à tel domaine très important. Nous nous sommes nous-mêmes trouvés devant ce très cruel dilemne. L'engagement que nous avons pris et ce que nous avons essayé de faire, c'est de nous centrer sur quelques-unes des grandes dimensions initiales du problème et d'aller aux sources quand

nous estimions essentiel d'obtenir des renseignements absolument rudimentaires. En ce sens, nous voyons donc le rapport, en dépit de sa taille, comme un véritable commencement. Ce n'est pas une fin, c'est un commencement. Nous espérons que ce rapport va ouvrir des portes et qu'il viendra stimuler non seulement la mise sur pied des services d'aide dont les enfants ont besoin, mais encore l'étude de questions connexes.

Nous qui avons travaillé au rapport avons tous dû apprendre à tenir compte des conclusions que nous avons tirées. Ce sont des conclusions qui dérangent beaucoup. Il n'y a pas de nation qui trouve facile de faire face à des réalités qui sont profondément enracinées et chargées d'infâmie, de peurs, de mythes, et je pense que nous avons tous été vivement émus et bouleversés par les expériences qu'ont vécues les enfants que nous cherchons à aider. Chacun de nous a trouvé très difficile aussi de saisir la signification des conclusions. Comme je l'ai déjà dit, ce sont des conclusions qui dérangent. Mes collègues juristes n'ont pas aimé les conclusions du rapport qui ont trait aux sanctions, je peux vous l'assurer, et cela parce que nos conclusions montrent qu'en ce qui a trait à l'exploitation sexuelle des enfants, les sanctions sont appliquées d'une manière irrationnelle, en général, et qu'elles ne correspondent pas à des principes raisonnables. Dans mon domaine, celui des enquêtes, qui porte sur bon nombre de ces questions, il est certes démolissant de se rendre compte que beaucoup des études qui ont été menées n'ont pas été très bien faites et souvent n'ont pas abordé les bonnes questions. Je pense donc que chacun de nous avions à apprendre à vivre avec ces troublantes conclusions. Je suis sûr qu'en prenant connaissance du rapport, vous trouverez des conclusions qui mettent en question certaines de vos méthodes, certaines de vos convictions. Le rapport, qui a 1300 pages en anglais et près de 1500 en français, est un document qui force à réfléchir, et une des observations qu'on m'a signalées (le rapport a été rendu public il y a trois semaines seulement), c'est qu'il est trop gros, qu'il va être trop long à lire.

Mes collègues ont tous travaillé d'arrache-pied non seulement pour préparer le rapport, mais encore pour le relire plusieurs fois. Aucun de nous ne possède parfaitement la matière du document, chacun dépend des autres pour en avoir une connaissance intime. Je ne connais rien pour ma part du domaine particulier de la médecine génétique, et pourtant un des chapitres du rapport traite de cette question, grâce au travail d'un spécialiste en génétique, et de ses significations pour l'inceste. Avant que vous commenciez à taper sur vos tasses pour faire savoir que vous louez le rapport ou au contraire que vous le condamnez, je vous demanderais de faire ce qu'ont fait mes collègues. Je le répète, ce n'est pas un document facile, mais l'exploitation sexuelle des enfants n'est pas non plus un sujet facile. Je vous demanderais de prendre connaissance de tout le rapport quand vous aurez le temps et d'en dégager les parties qui demandent qu'on agisse, les mesures qui selon vous devraient être prises.

La dernière observation que j'aimerais apporter, c'est que chacun des membres de la commission a fait des concessions. Il y a des parties du rapport sur lesquelles je n'étais pas d'accord personnellement à l'origine, et je peux vous assurer qu'il est très facile d'être divisés et de soulever

des questions qui sèment le désaccord au sujet de ce que chacune de nos disciplines ou chacun de nos organismes pourra ne pas aimer. Il est beaucoup plus difficile d'essayer de travailler de concert au sujet des convictions qu'on peut partager. Notre rapport a fait l'unanimité, mais il a fallu des heures et des heures et des heures de discussion pour cela. Dans bien des parties de notre rapport, nous faisons allusion à d'autres documents. Aucune de grandes études nationales n'a porté directement ou exclusivement sur la question de l'exploitation sexuelle des enfants. Mais si nous regardons la genèse sociale de ces documents, une conclusion très nette saute aux yeux et c'est qu'une fois qu'un rapport comme le nôtre est dans les mains du gouvernement, son sort dépend quasi complètement de la réaction du public. Beaucoup de rapports sont simplement mis au rebut parce que le public ne s'y intéresse pas, que les organisations ne l'appuient pas. Et cela pourrait être le sort de notre rapport. Nous croyons que le problème de l'exploitation sexuelle des enfants est si énorme que des mesures concrètes doivent être prises au départ. Ce n'est plus notre rapport, c'est bel et bien le vôtre, et celui des organismes que vous représentez. Je pense que si nous voulons vraiment donner aux enfants la protection dont ils ont besoin, et je sais que personne dans cette salle ne conteste le fait qu'il faut mieux les protéger, je pense, comme le disait notre président, que nous devons chercher les moyens les plus efficaces d'y arriver. Je vous remercie.

IAN MORRISON

Robin, je veux vous remercier au nom du groupe également. Il me semble qu'il y a au Canada une tradition selon laquelle des groupes comme celui dont vous avez assuré la présidence se chargent de temps à autre d'étudier des questions de première importance. Comme dans le cas de toutes les questions assez importantes pour mériter qu'on s'en occupe autant et assez vastes pour susciter une diversité de points de vue, ce que vous avez fait va inévitablement créer beaucoup de controverse. Il ne faudrait pas que cela nous décourage. En fait, cela devrait nous réjouir parce que cela fait partie du processus. Si nous regardons d'autres grands rapports qui ont marqué la politique publique de notre pays, qui ont été importants quand ils sont apparus, nous constatons qu'ils ont provoqué un débat considérable. Aussi, même si je suis sûr que vous ne ferez évidemment pas l'unanimité en faveur de tout ce que le groupe a débattu, mais que la dépense de matière grise qui a été nécessaire pour créer cette unanimité apparaîtra clairement à tous ceux qui y sont attentifs, je sais aussi que vous avez réussi grâce à ce processus à établir un programme qui focalisera le débat sur le sujet dans le pays. C'est là le préalable essentiel à l'action, aussi nous nous apprêtons tous à absorber les 1300 pages de votre rapport et à comprendre ce que vous avez voulu dire. Au nom du groupe, je vous remercie de votre franchise et je vous remercie, vos collègues et vous-mêmes, en tant que Canadiens, du travail énorme que vous avez mis dans ce rapport pour le plus grand bien du public. Merci infiniment.

On vient de me remettre l'analyse des réponses au questionnaire que vous deviez remplir ce matin au sujet du nombre total d'hommes et de femmes

ici présents aujourd'hui qui ont été victimes d'exploitation sexuelle. D'après cette analyse, il y aurait 52 p. 100 des femmes et 48 p. cent des hommes de l'échantillon d'aujourd'hui qui déclarent avoir été victimes d'exhibitionisme. On me dit que c'est un petit échantillon qui étayerait en général les conclusions beaucoup plus professionnelles du Rapport Badgley. Il y a 23 p. 100 de femmes et 8 p. 100 d'hommes du groupe ici présent qui déclarent avoir été victimes de tentatives d'agression sexuelle ou d'agression sexuelle effective. Maintenant, cela ne veut pas dire que nous devrions faire une déclaration au sujet des limites de l'enquête ou de la nature de l'échantillon, ou de n'importe quel autre facteur. Je pense qu'il devrait être évident pour chacun de nous qu'il s'agit d'un échantillon et que le seul élément aléatoire du choix a été le fait de passer la porte par hasard et de remplir le questionnaire. Quoi qu'il en soit, les organisateurs ont pensé qu'il serait utile de situer et de personnaliser certaines données en ce qui a trait aux personnes dans la salle, et ce sont ces résultats que je viens de vous donner.

MICHÈLE RIVET (première conférencière)

J'espère que je ne serai pas trop longue. Sur les cinquante et quelques recommandations contenues dans le rapport Badgley, plus d'une trentaine sont d'ordre juridique. En effet, c'est essentiellement par des modifications au Code criminel canadien que le comité demande au gouvernement de traiter de la question des infractions sexuelles à l'égard des enfants et des jeunes. C'est donc sans doute pour cela que les organisateurs de la journée m'ont demandé de m'adresser à vous en premier. Mais n'ayez crainte, mon propos de ce matin n'est pas de reprendre l'une après l'autre toutes ces recommandations. La tâche serait très ardue, et de toute manière, dans le lapse de temps qui m'est imparti, il va de soi que je ne serais sûrement pas exhaustive. Vous avez de toute façon eu l'occasion d'entendre mardi après-midi, Monsieur Badgley vous présenter une synthèse des recommandations de son comité.

Le but de mon exposé de ce matin est double, d'une part, vous poser quelques-unes des questions qui me viennent à l'esprit, à la lecture de ce Rapport, et deuxièmement essayer de regarder au-delà des recommandations elles-mêmes formulées pour voir l'esprit ou la philosophie qui se dégage de ce Rapport. Enfin, en dernière analyse aujourd'hui, ce qu'il nous faut faire c'est tenter de voir à partir de ce Rapport qu'elle est l'image sexuelle que nous voulons que nos adolescents aient d'eux mêmes et de la société. Mais gardons toujours en tête deux principes qui viennent d'être affirmés tout récemment en droit canadien. En premier lieu dans la Charte constitutionnelle de 1982 se retrouve l'article 15 qui interdit toute discrimination pour un certain nombre de raisons, dont notamment l'âge et le sexe. Cette disposition, notons-le, n'est pas encore en vigueur, mais devrait l'être très prochainement.

Par ailleurs, la deuxième remarque que je fais en guise d'introduction très rapide: depuis le 1er avril dernier, les adolescents, c'est-à-dire les personnes âgées d'au moins 12 ans et d'au plus 18 ans, sont

soumises maintenant à la Loi sur les jeunes contrevenants. Cette loi, et notre propos n'est évidemment pas ici de l'aborder plus avant, cette loi dis-je qui remplace la loi sur les jeunes délinquants, tend à responsabiliser les adolescents pour les actes délitueux commis. Nous regarderons avec vous ce matin quelques points qui nous apparaissent soulever davantage de questions, et ce sont la prostitution chez les jeunes, les modifications au principe de la preuve, la réforme des définitions des infractions d'ordre sexuel, et le consentement de l'enfant. Quelques mots d'abord sur la prostitution chez les jeunes.

Le comité Badgley se penche sur cette question, dont il n'est plus nécessaire aujourd'hui de rappeler l'ampleur. En ce sens, on ne peut qu'applaudir les recommandations relatives à l'éducation préventive en ce domaine, comme les recommandations relatives aux initiatives des services sociaux. Il y a deux points cependant, dans l'ensemble de ces recommandations qui font peut-être moins facilement l'unanimité, il s'agit de la recommendation qui traite de la création d'une infraction pour les jeunes de moins de 18 ans, qui font de la sollicitation aux fins de la prostitution, et la recommandation relative à la publication du nom des clients. Le comité Badgley estime que pour que les enfants et les jeunes qui font de la prostitution puissent recevoir orientation et aide, il est d'abord nécessaire d'avoir prise sur eux. Le comité pense donc que l'action en justice est la seule façon efficace d'y parvenir. Aussi il conclut qu'il faut une sanction pénale spécifique pour interdire aux enfants et aux jeunes de se prostituer. Dans quelle mesure cette nouvelle infraction recommandée par le comité est-elle compatible avec l'article 15 de la Charte canadienne des droits et libertés dont nous avons parlé précédemment? La question mérite d'être posée. En quoi la création de cette infraction constitue-elle la meilleur protection de ces enfants? On peut peut-être aussi se le demander, surtout lorsqu'on pense que les provinces disposent de mécanismes judiciaires pour protéger l'enfant en danger, et surtout lorsqu'on garde en tête les postulats, somme toute répressifs de la Loi sur les jeunes contrevenants, ne risquerait-on pas avec pareille disposition de transformer le jeune victime en coupable? Le jeune prostitué n'est-il pas en fin de compte victime d'abus sexuels? C'est une question fondamentale que nous ne pouvons pas ignorer. Quant à la recommandation relative à la publication du nom des clients qui s'adresse aux prostitués de moins de 18 ans, on peut peut-être aussi là encore s'interroger. La valeur dissuasive recherchée ne risque-t-elle pas d'être contre-carrer par le tort causé à la famille et aux proches du client dont le nom serait ainsi publicisé.

Quelques remarques maintenant en deuxième lieu sur les modifications au principe de la preuve. Le comité Badgley demande un certain nombre de modifications au principe de la preuve. Ces modifications concernent et je les énonce très rapidement - j'en retiendrai par la suite quelques-unes - ces modifications concernent le témoignage des enfants, la corroboration, les plaintes déposées par les victimes, le ouï-dire, le comportement sexuel antérieur de la partie plaignante, le témoignage du conjoint de l'accusé, les actes similaires et enfin l'accès du public aux audiences et la publication du nom des victimes. Ces modifications vous ont été expliquées dans leur contenu, mardi après midi par Madame Denise Fortin, aussi je me

contenterai très rapidement de quelques commentaires sur le témoignage des enfants et la corroboration, sur le ouï-dire, et enfin sur l'accès du public aux audiences.

Donc en premier lieu, le témoignage des enfants et la corroboration. A l'instar des intervenants qui travaillent dans le domaine des enfants qui subissent des traumatismes d'ordre sexuels, le comité Badgley prend comme postulat de départ, que les enfants qui parlent sur ces questions ont toutes les chances de dire la vérité, de telle manière que le témoignage de l'enfant doit être recevable en tout temps devant les tribunaux, par le juge qui en détermine le poids si l'enfant n'est pas assermenté. On sait qu'à l'heure actuelle, d'après la loi de la preuve, l'enfant qui n'est pas en mesure de prêter serment, peut témoigner mais ce témoignage doit être corroboré. Par ailleurs, d'après la loi sur les jeunes contrevenants, la déposition de l'enfant ou de l'adolescent devant le tribunal pour adolescent, n'est en aucun cas reçu sous serment, mais par affirmation solennelle et l'affirmation solennelle a le même effet que le serment. De plus devant le tribunal pour adolescent, l'enfant n'est admis à témoigner, sans cette fois-là être sous affirmation solennelle à la condition que d'après le juge, il ait un degré de maturité tel que son témoignage puisse être retenu. La demande que fait le comité Badgley que la corroboration du témoignage d'un enfant ne soit plus jamais requise, lorsqu'il rend un témoignage sans serment ou affirmation solennelle, va donc plus loin que les dispositions de la loi sur les jeunes contrevenants, et même que les projets de réforme en matière de preuve pénale. Ne risque-t-elle pas, et c'est la question que je pose, ne risque-t-elle pas cette recommendation de comporter quelques dangers en laissant au juge dans tous les cas l'appréciation de la force du témoignage?

Tout aussi rapidement, quelques remarques sur le ouï-dire. Le comité Badgley en matière de modification au principe de la preuve fait un accroc important au principe traditionnel du ouï-dire, en ce qu'il permet qu'une déclaration antérieure faite par un enfant de moins de 14 ans, déclaration qui se rapporte à un acte sexuel qu'une autre personne a accompli avec l'enfant, sur sa personne ou en sa présence, soit admissible comme preuve pour établir la véracité des affirmations quelle contient, que l'enfant témoigne ou non à ce procès. Cette recommandation qui s'inspire d'un principe très valable, soit celui d'éviter qu'un jeune enfant n'ait à répéter à plusieurs reprises sa version des faits, peut soulever des problèmes. Ce témoignage peut-il être reçu sans mettre en cause le droit de l'accusé à une défense pleine et entière, notamment son droit de contre-interroger? S'il est important que le jeune enfant n'ait pas à répéter plusieurs fois son récit, n'est-il pas plus important encore, qu'il puisse donner sa version des faits le plus rapidement possible après la survenance de l'événement. En ce sens, il nous semble qu'on devrait peut-être aussi se pencher sur toute la question des délais entre la commission d'un acte, et sa preuve devant le tribunal. Aussi, ne pourrions-nous pas penser à d'autres recommandations qui aideraient à mettre en force cette idée?

Dernier point relativement aux modifications demandées par le Rapport Badgley en matière de, dans le domaine des principes de la preuve, l'accès du public à l'information. Enfin une courte remarque dans le domaine des modifications au principe de la preuve, relative aux recommandations qui touchent à l'accès du public aux audiences, et à la publication du nom des victimes. S'il y va sûrement de l'intérêt de l'enfant de permettre au juge de procéder à huis clos, lorsque l'obtention d'une présentation complète et sincère du témoignage de l'enfant l'exige, ne peut-on pas se demander si ce huis clos ne pourra pas enfreindre certains principes fondamentaux du droit, principes repris par la Charte canadienne, soit la publicité des procès.

C'est une tendance il est vrai actuellement, que de permettre le huis clos en matière familiale. Mais nous nous demandons si cette tendance n'est pas inquiétante. Enfin à côté des modifications au principe de la preuve, le dernier point que je veux aborder avec vous ce matin, c'est la réforme des modifications des infractions sexuelles et le consentement de l'enfant. Le comité Badgley propose une réforme des modifications des infractions d'ordre sexuel, à partir des principes suivants: la nature des actes sexuels commis, l'âge de l'enfant victime de l'infraction, le défaut de consentement de l'enfant, le genre de relation juridique ou sociale entre l'enfant et le délinquant, et enfin, les dommages ou préjudices subis. On sait que le législateur canadien en janvier 1983, a introduit dans le code criminel l'infraction de voie de fait ou aggression sexuelle pondérée selon qu'il s'agit d'une agression faite d'une manière intentionnelle en employant la force directement ou indirectement, ou selon que l'individu qui s'y livre, utilise une arme ou inflige des lésions, ou selon enfin, et c'est la dernière catégorie, que l'individu qui s'y livre blesse la personne victime, la défigure ou met sa vie en danger. Mais le législateur permet d'offrir depuis 1983, comme défense à cette accusation, le fait que la victime qui a moins de 14 ans, a consenti à l'acte, si l'accusé est de moins de trois ans son aîné. Le rapport Badgley demande la suppression de cette défense dans tous les cas. Dans le même esprit, le rapport Badgley recommande de hausser à 16 ans l'âge minimal auquel un adolescent peut consentir à certains touchers sexuels, et à 14 ans l'âge minimal pour qu'un l'enfant puisse faire certains touchers. En fait, et pour résumer de manière peut-être plus concrète, les enfants âgés de moins de 14 ans bénéficieraient d'une protection absolue de la loi contre toute forme d'attouchements sexuels par une autre personne; les jeunes filles de moins de 16 ans bénéficieraient d'une protection absolue de la loi contre les rapports sexuels vaginaux avec une personne du sexe masculin; et enfin, les jeunes personnes des deux sexes, agées de moins de 18 ans, bénéficieraient d'une protection absolue de la loi contre les actes de sodomie commis avec elle par une personne du sexe masculin.

Ajoutons à cela une recommandation qu'est un crime le fait pour une personne qui occupe une position de confiance à l'égard d'un jeune de moins de 18 ans de se livrer à des attouchements sexuels sur celui-ci. Voilà très schématiquement résumé les recommandations en matière d'infractions sexuelles. La question qui me vient à l'esprit, est la suivante: Le législateur de 1983 a voulu véritablement simplifier. Est-ce que ces nouvelles nomenclatures, ces nouvelles différences ne risquent pas somme

toute de compliquer un tableau qu'on avait justement voulu simplifier pour fins d'uniformité? Nous nous demandons, et c'est ma dernière page, nous nous demandons cependant si le comité Badgley a ainsi parfaitement tenu compte de la réalité de la sexualité chez les jeunes adolescents. Notamment, en matière de consentement à certains touchers sexuels qui, entre deux jeunes adolescents, peuvent parfois n'avoir comme tel aucune conséquence, surtout pas les conséquences en terme de sentence que le rapport Badgley recommande. Mais par ailleurs avec ces nouvelles infractions, réussit-on vraiment à contrôler complètement l'activité des pédophiles, qui peuvent parfois attirer des jeunes enfants en touchant d'autres parties de leur corps que les organes génitaux ou en les emmenant par exemple, à se masturber? En ce sens, nous nous demandons si les recommendations du comité Badgley seront assez contraignantes. Voilà donc quelques-unes des questions que soulève le rapport. Si certaines d'entre elles nous apparaissent fondamentales, d'autres au contraire sont peut-être plus techniques, et s'adressent d'avantage à des spécialistes du droit. Elles témoignent et Monsieur le Président Badgley le sait lui-même, elles témoignent de la difficulté d'arriver à un consensus dans des domaines qui sont aussi difficiles à approcher, et c'est en ce sens qu'il m'apparait important que nous réfléchissions ensemble aujourd'hui sur un certain nombre de ces points afin de dégager comment nous voulons que nos jeunes adolescents et nos enfants soient protégés en ce domaine, afin aussi que nous réfléchissions sur ce qui est fondamental que la société canadienne véhicule comme valeur morale, afin que nous arrivions aussi à définir un peu mieux l'image sexuelle que nous voulons que les adolescents aient d'eux mêmes et de la société. Je vous remercie.

Après chaque présentation, chacun des 36 groupes de discussion, composé d'une douzaine de participants et dirigé par un animateur, a eu 15 minutes pour discuter des questions soulevées par les conférenciers et identifier les sujets représentant le plus d'intérêt pour lui (voir les plans de travail). Le texte qui suit expose brièvement ces commentaires, mais ne reflète en rien l'opinion de l'ensemble des groupes. En effet, sauf indication contraire, les points mentionnés n'illustrent l'avis que d'un seul groupe.

LA LOI: POINTS DE DISCUSSION

Questions d'ordre général

- Le Rapport présente une évaluation peu réaliste du comportement des adolescents. Dans les modifications qu'il propose d'apporter au Code criminel, le Comité donne une définition confuse du comportement sexuel normal des adolescents. La loi ne peut contrôler tous les comportements - les adolescents consentants ne devraient pas être aux prises avec des procédures légales. Quant à la protection des jeunes par opposition au contrôle de leur vie sexuelle, la question se pose: "Jusqu'où devons-nous aller?" (7 groupes)

- Le Rapport s'appuie trop sur la loi. On ne devrait pas parler d'infractions absolues. Les sentences devraient avoir une certaine uniformité; elles sont discriminatoires. Combien de décisions doivent appartenir au juge ou s'inscrire dans la zone "grise." (6 groupes)

- Il importe de respecter la sexualité des adolescents. (6 groupes)

- Nous étudions encore les différences entre les droits des parents et ceux des enfants. A l'heure actuelle, les adultes jouissent d'une plus grande protection juridique que les enfants. Ces derniers sont encore considérés comme des biens plutôt que comme des personnes. Nous devons nous pencher sur le système de valeurs qui a cours dans la société canadienne, et changer aussi bien les attitudes que le système judiciaire. (6 groupes)

- La loi tente ici d'assujettir le problème de l'abus sexuel à son cadre de travail, tandis que, socialement parlant, le problème commence à peine à être reconnu. (2 groupes)

- Pourquoi s'en prendre à l'abus sexuel et non à la violence physique?

- Le Rapport simplifie une situation complexe et fait ressortir le besoin de préciser les définitions des termes.

- Avec cette optique juridique, les professionnels risquent de perdre de vue l'aspect prévention.

- Le renforcement des lois entraîne une certaine répression qu'il nous faut soupeser par rapport aux avantages des modifications juridiques.

- Les provinces devraient élaborer tout un éventail de programmes, notamment mettre sur pied des organismes communautaires tels que des groupes d'entraide pour les jeunes prostitués.

- On s'achoppe toujours à la difficulté de financer ces bonnes idées.

- Dans le Rapport Badgley, on laisse de côté:

  - les différentes attentes culturelles, normes et pratiques;
  - ainsi que les enfants handicapés.

Lien entre la loi et le traitement

- Il est essentiel de ne pas modifier les procédures criminelles sans prévoir en même temps des programmes axés sur la discussion et le traitement. Il faudra des services de soutien pour appuyer toutes les modifications proposées.

- Dans la plupart des collectivités, il n'y a aucune transition entre l'imposition de la sentence et le traitement; cette lacune doit être comblée. (6 groupes)

- La protection de l'enfance et les questions juridiques semblent souvent s'opposer. L'équilibre du pouvoir entre la force publique et les services sociaux semble injuste et peu réaliste. (2 groupes)

- On s'est interrogé pour savoir si le Rapport était axé uniquement sur les peines à infliger en oubliant le traitement. Nous devons mettre davantage l'accent sur l'identification des contrevenants et leur réadaptation. La meilleure façon d'y arriver est de recourir aux poursuites judiciaires. (2 groupes)

- Les avocats devraient jouer un rôle plus important lorsqu'il s'agit d'aider les travailleurs sociaux à mieux rassembler les preuves.

Règle de la preuve

- Les tribunaux devraient avoir recours à des enregistrements magnétoscopiques pour éviter à l'enfant d'avoir à répéter son histoire à maintes reprises. (2 groupes)

- Un groupe s'est montré d'accord avec les recommandations du Rapport au sujet des modifications à apporter à la règle de la preuve; plusieurs autres ont toutefois tenu à préciser les points suivants:

  - ils appuient les modifications concernant les témoignages des enfants, à condition que les juges, le procureur de la couronne et les policiers reçoivent une formation à ce sujet (2 groupes);
  - c'est au juge de décider si le témoignage d'un enfant doit être accepté;
  - le juge devrait être secondé par un spécialiste en développement des enfants.

- Une déposition recueillie par le travailleur social et signée par l'enfant visé devrait avoir autant de poids qu'un témoignage devant le juge.

- La fait qu'un enfant soit cité à comparaître comme témoin à charge au début d'une affaire pose un problème complexe du point de vue de la protection de l'enfance. Dans un tel cas, il faut prendre en considération les besoins et les craintes de l'enfant.

- Les bandes magnétoscopiques sont préférables aux enregistrements qui ne reproduisent que la voix.

- On appuie le principle du ouï-dire, car les enfants ont besoin qu'on croit en eux.

Délais

- Le temps qui s'écoule entre l'enquête, le moment où l'accusation est déposée, et celui où l'affaire passe devant les tribunaux, représente pour beaucoup une question d'intérêt majeur. (4 groupes)

Âge de consentement

- Plusieurs groupes se sont interrogés pour déterminer l'âge auquel nous consentons à l'activité sexuelle, et pour identifier le type d'activité ou les degrés de maturité qui peuvent être régis. Les divers âges figurant dans le Rapport ont été remis en question (14, 16 et 18 ans), ce point semblant refléter nos "moeurs" sexuelles et priver les adolescents de leurs droits.

- Certains se montrent d'accord avec le fait qu'on ne peut parler de consentement pour les moins de 16 ans.

- La loi devrait accorder moins d'importance au concept de l'âge. La protection de l'enfance devrait plutôt être centrée sur le concept de la contrainte qui existe entre la victime et le contrevenant, et sur le concept des préjudices subis.

Personnes de confiance

- La gravité de l'acte est aussi importante que le fait d'établir une distinction entre un cas d'agression sexuelle contre un enfant au sein de sa famille et un cas semblable hors du cadre familial.

- Il faudrait accorder plus d'importance à la relation entre le coupable et la victime.

- Nous devons faire la distinction entre l'agression sexuelle au sein de la famille, et l'agression sexuelle perpétrée par un étranger.

Formation et réseaux

- Les avocats et les juges doivent être mieux sensibilisés et préparés. (2 groupes)

- Nous avons besoin de défenseurs des droits de l'enfant qui soient qualifiés et qui relèvent d'un médiateur ou du Premier ministre.

- Il faut que nous partagions l'information dont nous disposons (par le biais de "Vis-à-vis"), en ce qui a trait aux décisions des tribunaux, aux questions d'ordre juridique, aux dépositions en cour, aux appels, etc.

Publication des noms

- On s'est montré d'accord pour que les noms des clients impliqués dans la prostitution juvénile soient publiés.

- Sans dissuader les pédophiles invétérés, cela refroidira peut-être les "clients" moins convaincus.

Prostitution juvenile

- Dix groupes n'étaient pas d'accord avec le Rapport et se sont opposés à ce que les jeunes prostitués soient accusés d'une infraction. Certains se sont contentés de qualifier d'inappropriée cette recommandation; d'autres n'ont pas mâché leurs mots en soulignant qu'une telle mesure équivaudrait à d'autres représailles. On a proposé d'autres recours tels que les lois sur le bien-être à l'enfance et les jeunes contrevenants.

- Un groupe s'est montré d'accord avec les poursuites, à condition toutefois que des programmes d'aide soient offerts.

- Si nous arrivons à circonscrire le problème de la prostitution juvénile, qui offrira le traitement? Qui le paiera?

- Lorsqu'il y a des coupures de programmes, ceux qui s'adressent aux adolescents sont les premiers touchés. Comment changer cet état de chose en ce qui a trait au traitement des jeunes prostitués?

- Si la loi a été impuissante à empêcher des délits dans d'autres domaines, pourquoi lui donner une telle importance dans le cas présent?

Pornographie

- On devrait infliger des peines aux personnes qui possèdent des enregistrements vidéo pornographiques où des adultes représentent des enfants.

RÉSUMÉ DE LA DISCUSSION

Il ressort nettement des commentaires reçus que les ramifications juridiques du contenu du Rapport Badgley soulèvent des questions nombreuses et variées. Il est difficile de résumer toutes les possibilités dont on a discuté, mais les points suivants expriment les préoccupations d'un grand nombre des participants:

1. On s'est montré déçu que le Rapport attache une importance primordiale aux modifications juridiques en mettant au second plan le rôle du traitement des contrevenants et des jeunes prostitués. Presque tous étaient en désaccord avec les recommandations du Rapport concernant les sanctions pénales envers les délinquants en prostitution juvénile.

2. Dans l'ensemble, on est d'accord avec les modifications proposées au sujet de la règle de la preuve.

3. Le temps nécessaire au traitement d'un cas d'agression sexuelle est un sujet de préoccupation générale. L'intervalle entre le moment où l'on dépose une accusation et la date du procès est beaucoup trop long; ce problème doit être résolu.

4. Il faut sensibiliser à la question les juges et les avocats qui travaillent avec des enfants victimes d'agression sexuelle, et leur offrir une formation dans ce domaine.

ERIC SIGURDSON (conférencier #2)

Je suis médecin de famille à Dauphin au Manitoba. Mon travail me met tous les jours en contact avec le ministère de la Santé. Je fais partie de l'équipe SCAN de Dauphin; SCAN, c'est l'abréviation pour Suspected Child Abuse and Neglect, autrement dit, l'équipe qui s'occupe des cas d'enfants qu'on soupçonne d'être maltraités ou négligés. J'ai fait partie ces dernières années d'un comité consultatif provincial de l'enfance maltraitée et j'ai participé à des recherches sur la question de l'exploitation sexuelle des enfants. Les observations que je vais vous transmettre s'appuient donc sur ce que j'ai vu, au cours des dix dernières années, en tant que médecin au service d'urgence de l'Hôpital général et à la clinique médicale de Dauphin, et en tant que membre d'une équipe de gens du milieu qui travaillent ensemble dans le but d'examiner et de suivre les cas d'enfants maltraités.

Je me décrirais comme un travailleur d'exécution ou encore un travailleur sur le terrain préoccupé de savoir ce qu'il y a derrière les apparences. Je pense que cela s'applique à tous ceux qui sont réunis ici aujourd'hui. Si nous sommes ici, c'est parce que nous sommes préoccupés.

Il y a eu un important changement dans le rôle des médecins qui font partie des équipes ou des groupes de protection des enfants maltraités, comme dans celui des médecins qui travaillent dans les grands hôpitaux d'enseignement des centres urbains importants aussi bien que dans les hôpitaux des petites collectivités. Ces médecins voient se rétrécir leur sphère de travail ou de connaissances propre à mesure qu'augmente le nombre des membres des équipes de protection qui sont mieux capables de s'occuper des différents aspects de l'investigation et du traitement des cas de mauvais traitements. Ce que je veux dire, c'est que chacun des professionnels de l'équipe devient mieux capable d'accomplir n'importe laquelle des fonctions des autres. La perte d'exclusivité qui en découle peut être menaçante pour les médecins. Travailler en équipe sur le même pied que les autres membres n'est pas chose naturelle pour un médecin, habitué depuis toujours à prendre les commandes. Il y a aussi une autre chose qui est menaçante pour les professionnels de la santé, et en ce cas pas seulement les médecins, et c'est le manque de connaissances. Beaucoup de médecins et d'infirmières de première ligne n'ont pas eu l'occasion d'apprendre, durant leurs études en médecine ou en sciences infirmières, les techniques d'investigation des cas d'exploitation sexuelle, et quasiment aucun n'est préparé à témoigner devant le tribunal.

Pourtant, aussi bien que la police, les médecins sont vus par les victimes comme les gens qui vont pouvoir les aider. Le Rapport Badgley révèle, faits à l'appui, que peu d'enfants victimes d'exploitation sexuelle sont examinés par un médecin. Aucun n'a jamais demandé de l'aide

spontanément aux travailleurs sociaux, aux professeurs, aux membres du clergé ou aux organismes communautaires immédiatement après l'agression. Soit que les enfants ne connaissaient pas les services, soit qu'ils n'avaient pas assez confiance dans les membres du personnel pour leur dire ce qui leur arrivait. Du fait que la collectivité aura toujours besoin de l'aide des médecins pour examiner les cas d'enfants maltraités, comment pouvons-nous accroître la participation de ceux qui sont nécessaires mais qui ne se trouvent pas dans le milieu? Il y a aussi une deuxième question que j'aimerais que vous vous posiez, et c'est comment nous pouvons aider les médecins à travailler en équipe sur le même pied que les autres membres.

J'aimerais vous faire part d'incidents qui m'inquiètent énormément et qui font ressortir la nécessité de la participation des médecins. Tout récemment encore, des jeunes qui avaient peut-être été victimes d'agression sexuelle se présentaient aux hôpitaux communautaires ou aux hôpitaux régionaux pour apprendre que la clinique ou l'hôpital n'avait pas de service d'examen ou d'investigation en cas de viol ou d'agression sexuelle.

Ces malheureux enfants ont été dirigés vers d'autres hôpitaux où ils ont eu le même accueil. L'enfant est renvoyé d'hôpital en hôpital pour finir par avoir l'aide dont il a besoin. Je repose donc ma question: Comment pouvons-nous accroître la participation des médecins qui sont nécessaires mais qui ne se trouvent pas dans le milieu? Nous avons besoin de centres spécialisés - le plus grand nombre possible - mais pas seulement dans les grandes villes.

Le Rapport Badgley est un document remarquable, qui est axé du commencement à la fin sur l'enfant. Il tire une conclusion globale très importante, à savoir que le problème de l'exploitation sexuelle des enfants est considérable, et que les enfants ne sont pas assez protégés. Permettez-moi d'élaborer un peu sur cet aspect. Je vais parler maintenant de ma province.

Je suis très fier du travail accompli au Manitoba dans le domaine de la protection de l'enfance. Les travailleurs sur le terrain ont l'appui du gouvernement. Le gouvernement soutient les équipes de protection dans les petites comme dans les grandes collectivités. Mais même dans ce milieu où l'intérêt est manifeste, nous constatons qu'il n'y a pas de correspondance entre les chiffres du ministère de la Santé et ceux des services de protection de l'enfance. En 1981, par exemple, le ministère de la Santé reçoit au-delà de 400 rapports indiquant la présence de la blennoragie chez les enfants. La même année, les services de protection de l'enfance pour la province signalent environ 100 cas d'exploitation sexuelle des enfants. Qu'est-ce que cela veut dire? Peut-être pourriez-vous vous demander deux choses. Qu'est-il advenu des 300 cas de blennoragie infantile qui n'ont pas été signalés aux services de protection de l'enfance? Et que font les autres provinces aux prises avec le même problème?

Le Rapport Badgley fait état du besoin de normes minimales d'investigation qui seraient appliquées partout au Canada. C'est d'une importance capitale. Il faut que la coopération existe entre les provinces,

comme cela se passe ici aujourd'hui. Et j'aimerais ici revenir sur ce que j'ai déjà dit précédemment.

Nous avons besoin de centres spécialisés - le plus grand nombre possible - mais pas seulement dans les grandes villes. Examinons d'abord la question de la protection des enfants dans les milieux ruraux, dans les régions isolées et dans les collectivités autochtones. Il y a ici beaucoup de facteurs qui sont différents. Sachons ce qui en est d'abord puis demandons-nous comment aider ces milieux, ces régions, ces collectivités à se donner les moyens et les ressources nécessaires pour protéger les enfants. N'oublions pas la question de la santé mentale quand nous allons discuter de tout cela. C'est dans une société qui regarde l'avenir et prépare le bien-être de la prochaine génération que l'aide à la victime et à l'agresseur est assurée.

J'aimerais en dernier lieu parler de la question des cours sur la vie familiale, ou comme certains diraient, de la planification familiale. On sent maintenant une volonté de parler de l'exploitation sexuelle des enfants. Un nombre de plus en plus grand de collectivités se servent des moyens éducatifs pour discuter de ce problème avec les parents, les conseillers scolaires, les professeurs et les élèves. Mais ce qui est surprenant, c'est notre répugnance à discuter aussi ouvertement des questions qui ont trait à la vie familiale normale. Un conseiller scolaire exprime ainsi cette répugnance: "Je suis soulagé d'apprendre que vous êtes venu parler de l'exploitation sexuelle", disait-il. "J'avais peur que vous parliez des cours sur la vie familiale." En tant que communauté, comment pouvons-nous montrer la valeur des relations normales dans les familles et, effectivement, favoriser la prévention primaire de l'exploitation sexuelle des enfants?

J'ajouterai en terminant que je suis ravi de prendre part à cette première rencontre nationale des gens qui s'occupent de la protection des enfants. Il y a dans cette salle l'énergie, les connaissances, les habiletés nécessaires pour aplanir les montagnes. La montagne qu'il y a devant nous, c'est le problème de l'exploitation sexuelle des enfants. Mettons-nous donc tous au travail pour en venir à bout.

SANTÉ: POINTS DE DISCUSSION

Questions d'ordre général

- Certains trouvent que l'on donne trop d'importance à la profession médicale.

- Il serait bon de s'attaquer aux obstacles auxquels se butent les médecins lorsqu'il s'agit de formation, de poursuites judiciaires, d'inefficacité pour accéder aux tribunaux et du manque de programmes de traitement.

- Difficultés relatives à la "protection du territoire": attitude "chacun pour soi" au lieu de "chacun pour tous".

- Il faudrait donner plus d'attention au rôle des infirmières.

- Comment reconnaitre les médecins "éclairés" et les inviter à agir à l'intérieur du système?

- On peut sensibiliser les personnes au problème grâce à des relations cordiales, à des échanges, au travail d'équipe et à l'esprit de créativité.

Études et formation

- Les programmes d'études des facultés de médecine devraient comprendre des cours sur les abus sexuels à l'égard des enfants, la protection des enfants et la sexualité normale. (10 groupes).

- Les questions de protection devraient être incluses au programme de toutes les écoles professionnelles.

- Le personnel de première ligne a besoin de formation en matière de questions relatives à la sexualité.

- La mise à jour des connaissances et des compétences devrait être obligatoire. Il y a des spécialistes dans les centres de traitement pour victimes d'agression sexuelle, les maisons d'hébergement et de transition, etc.

- Les organisations nationales et professionnelles devraient assurer une formation obligatoire à leur personnel.

- De nombreux professionnels considèrent qu'un surcroît d'information a un effet paralysant et que par conséquent la formation devrait être donnée graduellement.

- Actuellement, il y a contradiction entre le degré auquel le public accepte l'information sur les questions d'abus sexuels et celui auquel il accepte l'enseignement relatif à la vie familiale. Il faudrait que la sexualité humaine soit de plus en plus acceptée comme partie intégrante de la vie familiale. (2 groupes).

- Il faudrait de nouvelles manières de faire comprendre aux enfants dans quels cas il est acceptable de se laisser toucher.

Équipes pluridisciplinaires

- Les programmes de formation devraient être pluridisciplinaires de manière à préparer le terrain pour des interventions pertinentes et de sensibiliser les professionnels aux aspects médicaux et socio-psychologiques des questions traitées, p. ex. équipes SCAN. (10 groupes).

- Les hôpitaux ont besoin d'équipes pluridisciplinaires comprenant des internes en médecine qui en feraient partie par roulement. Ces équipes aideraient à la production de satistiques et de rapports tout en élaborant une base de données aux fins de recherches. Besoin également de formation préliminaire et en cours d'emploi. (4 groupes)

- Il faudrait chercher des manières permettant aux médecins de travailler en équipe en tant que partenaires égaux. (3 groupes).

- La coopération entre les organismes est indispensable.

Questions d'ordre juridique

- On a besoin d'une meilleure définition du rôle des agents de santé en tant qu'enquêteurs, meneurs d'entrevues et témoins. (3 groupes)

- Les médecins devraient être obligés de paraître devant les tribunaux comme les autres professionnels. Ils doivent être sensibilisés au fait qu'il leur incombe de signaler les cas dont ils ont connaissance et d'en assurer le traitement. (2 groupes)

- Il est indispensable de préparer ceux qui doivent témoigner en cour.

- Pour ce qui est des aspects des abus sexuels relevant du code civil et du code criminel, la formation juridique des médecins laisse à désirer.

Déclaration des cas

- La Loi devrait modifier les règles relatives au secret professionnel pour ce qui est des maladies transmises par voie sexuelle qu'il faut signaler aux organismes de protection de l'enfance. Les médecins devraient obligatoirement adresser les cas de MTS diagnostiqués chez des enfants aux organismes compétents de protection de l'enfance. (4 groupes)

- Il faudrait imposer des pénalités et des mesures disciplinaires plus rigoureuses aux médecins qui négligent de signaler les abus sexuels, par exemple des amendes. (4 groupes)

- La déclaration de ces cas devrait être rendue obligatoire pour les professionnels de la santé et des services sociaux; des enquêtes devraient être menées par des équipes pluridisciplinaires. (2 groupes)

- Le peu d'empressement des médecins à signaler les cas est préoccupant.

- Le personnel soignant a besoin d'un mécanisme lui permettant de signaler les rencontres et les difficultés qui ont une signification criminelle ou juridique et au cours desquelles un jugement de valeur doit être porté.

- Doit-on signaler aux services sociaux tous les cas de maladies d'origine sexuelle chez les enfants?

- Étant donné le peu de traitement que l'on a été en mesure d'assurer jusqu'à présent, vaut-il vraiment la peine de signaler ces cas?

Protocoles

- Appui marqué pour les recommandations 29 et 30. Besoin d'un protocole interprovincial allant de pair avec la sensibilisation des intéressés. (6 groupes)

- Encourager l'établissement de protocoles interdisciplinaires pour régler les questions d'abus sexuels à l'égard des enfants.

Examens médicaux

- Besoin à l'échelon national d'un protocole d'examen médical simple pour les cas d'abus physique ou sexuel ainsi que d'un examen socio-médical obligatoire, d'un traitement et d'un suivi du cas.

- Utiliser le psychodrame dans les examens médicaux des enfants.

- Besoin de formation dans la présentation de preuves médicales dans les cas d'attentats sexuels.

Médecins en milieu rural

- Les collectivités rurales et autochtones comptent peu de spécialistes. De quels points les médecins de la campagne doivent-ils tenir compte lorsqu'ils font leurs déclarations? Quel genre de programmes spécialisés peut-on organiser dans les régions rurales pour éviter autant que possible que les victimes aient à voyager? (3 groupes)

- Les gouvernements fédéral et provinciaux doivent fournir les ressources nécessaires pour aider les équipes qui travaillent dans les collectivités rurales et du Nord.

Prévention

- La prévention primaire doit mettre plus l'accent sur des questions comme la sensibilisation des parents. Il faudrait obtenir le concours des paroisses dans ce genre de projet. (2 groupes)

- Besoin de préparer les médecins dans le cadre de leurs études à participer activement à la prévention primaire de ce genre d'abus.

Changement de stratégies

- Il faudrait mener une campagne active dans le secteur de la santé afin qu'on permette que les rapports sur les maladies transmises par voie sexuelle soient communiqués aux organismes de protection de l'enfance.

- La présence d'une équipe spécialisée en abus à l'égard des enfants devrait entrer en ligne de compte lorsqu'on décide de l'agrément des hôpitaux.

- Il devrait y avoir une organisation fédérale munie du mandat clairement défini d'informer la population et de promouvoir la formation des personnes oeuvrant dans les professions d'assistance.

- Il faudrait rembourser aux médecins la valeur du temps qu'ils passent à la cour, ou prendre les dispositions nécessaires pour qu'ils puissent "témoigner puis partir" sans avoir à attendre leur tour.

RÉSUMÉ DE LA DISCUSSION

En général, les groupes de discussions insistent plutôt sur le besoin de changements en matière d'enseignement médical et d'une participation accrue des médecins au processus juridique, en particulier:

1. Le programme d'études des facultés de médecine devrait comprendre des cours sur les questions relatives aux abus sexuels et sur la protection de l'enfance. En fait, il serait souhaitable que des cours de ce genre soient donnés dans tous les établissements d'enseignement professionnel (médecine, droit, sciences infirmières, travail social, psychologie, etc.).

2. Une approche pluridisciplinaire en matière de formation et de traitement serait souhaitable.

3. Beaucoup sont très en faveur de l'établissement de protocoles.

4. Actuellement, il s'en faut de beaucoup que les médecins signalent tous les cas d'abus sexuels à l'égard des enfants dont ils ont connaissance; il faudrait éliminer les obstacles qu'ils rencontrent lorsqu'ils doivent déclarer des cas et imposer des peines à ceux qui omettent de le faire.

BEN SCHLESINGER (troisième conférencier)

C'est très difficile pour moi de prendre la parole à ce moment-ci, maintenant que j'ai entendu ce qu'a dit Robin dans sa présentation. C'est très difficile parce que, mais je peux me tromper, parce que, dis-je, ma formation m'a appris à entendre ce que quelqu'un ne dit pas. Et je me suis peut-être trompé, Robin. Je sais que vous avez travaillé très dur, et je m'en réjouis. Je sais aussi que votre rapport est volumineux, et je suis d'accord avec vous là-dessus. Il est donc très difficile, après vous avoir entendu, de contester quoi que ce soit dans le rapport puisqu'on peut alors être accusé de contester l'existence de l'exploitation sexuelle des enfants. Mais je ne m'effraie pas facilement, et je reprendrai les remarques du Dr Quentin Rae-Grant à qui on demandait mardi ce que nous faisons pour

renseigner les gens au sujet de l'exploitation sexuelle des enfants et qui a conseillé de dire les choses comme elles se passent. Je vais donc essayer de dire les choses comme elles se passent.

Cette semaine, nous battons des records au Canada. Nous avons gagné la coupe Canada. Nous avons aussi déposé le plus gros, le plus lourd et le plus cher des rapports sur l'exploitation sexuelle des enfants qui aient été publiés depuis que l'homme existe, et ce sont des Canadiens qui l'ont préparé à l'intention des Canadiens. J'espère que cette assemblée proposera que le rapport figure au Guinness Book of Records et aussi dans le Believe It or Not de Ripley. En fait, Robin, vous êtes à mon avis le Arthur Hailey des rapports officiels sur la sexualité, et cela pour la deuxième fois. Après avoir travaillé pendant quatre ans au célèbre rapport sur l'avortement, qui s'empoussière maintenant sur les tablettes, voilà que vous présentez votre oeuvre maîtresse, ce rapport en deux volumes qui se vend 25 dollars en argent canadien, qui comprend 1314 pages dans sa version anglaise, et qui coûte au contribuable 1523 $ la page. C'est effectivement l'étude la plus exhaustive sur la violence sexuelle jamais menée au Canada ou ailleurs.

Vous n'avez pour la plupart pas eu comme moi la possibilité de passer quatre soirées à parcourir les deux volumes du rapport. Aussi je crois qu'il est important de parler un peu du contenu. Le comité qui l'a préparé comprenait onze personnes: trois médecins, quatre juristes, un représentant des services de garde de jour, un annonceur de radio, un directeur des services de santé mentale et un sociologue médical, le président, l'éminent Robin Badgley. J'ai la conviction qu'une seule de ces onze personnes avait déjà travaillé en première ligne dans le domaine de la violence sexuelle. Ce n'est pas leur faute, mais je crois que c'est important de le savoir pour comprendre le reste de mes remarques.

En réalité, il ne s'agit pas d'un rapport, mais de trois et je serais d'accord avec vous, Robin, pour dire que le document devrait dorénavant se présenter sous trois titres distincts.

Le premier rapport traite de l'exploitation sexuelle des enfants et comprend 74 p. 100 de tout le document; le deuxième concerne la prostitution chez les jeunes et en représente 10 p. 100; le troisième, qui examine le problème de la pornographie, prend les 16 p. 100 qui restent. Oui, je crois qu'il y a vraiment trois rapports et que c'est comme cela qu'il faudrait voir l'ensemble du document dans les discussions qui suivront.

Dans les deux volumes, 623 pages, presque la moitié intéressent la loi et les juristes, 208 pages parlent des services sociaux, 78 pages font allusion aux ministères des services sociaux, 18 pages mentionnent les travailleurs sociaux. Il y a donc à peu près 7 p. 100 du rapport qui sont vraiment axés sur les services sociaux et le travail social.

Je me permettrai de vous rappeler que le comité avait pour mandat d'étudier la loi canadienne pour voir si elle est adéquate, d'examiner l'incidence et la prévalence de l'exploitation sexuelle dont sont victimes

les enfants et de rassembler des données factuelles en vue de réviser le Code criminel. Le travail devait prendre deux ans. Au Canada, il nous faut deux fois plus de temps qu'ailleurs.

Ce rapport me fascine littéralement. Même si le mandat ne l'exige pas, le comité, en deux pages au tout début, procède à ce qu'on pourrait appeler un pilonnage du service social. Chez nous, les comités ont pour passe-temps favori de regarder de quelle manière nous travaillons auprès des gens, de s'arranger pour blâmer les travailleurs sociaux. Or il est merveilleux de voir ici que ce sentiment n'a pas changé et que le comité prend deux pages de son rapport pour nous blâmer copieusement pour ce que nous ne faisons pas.

Ce qui me fascine aussi, c'est que la partie la plus importante du rapport, qui devrait s'étendre à l'enseignement; songeons, par exemple, à l'éducation sexuelle et à l'importance de vivre sainement sa sexualité dans notre pays, (parce que nous sommes une bande d'hypocrites sur le plan sexuel), se résume à deux paragraphes. Je vais vous donner la référence si vous la voulez.

Je veux d'abord apporter quelques remarques au sujet des chiffres cités dans le rapport. Si nous prenons les données du recensement de 1981, il y a alors au Canada 7,7 millions de personnes âgées entre zérc et 19 ans, dont 3,8 millions sont des filles et 3,9 millions, des garçons. Si nous acceptons les chiffres du rapport (or je ne les accepte pas) et si nous disons qu'une fille sur deux a vécu des expériences sexuelles qu'elle ne voulait pas, nous avons là 1,9 million de jeunes Canadiennes et 1,5 million de jeunes Canadiens qui sont d'une manière ou de l'autre touchés par le problème de l'exploitation sexuelle. Il est intéressant de lire ce qu'affirme David Finkelhor, soi-disant expert américain en la matière, dans le numéro de juillet-août 1984 de la revue Children Today. Selon lui, il n'existe pas de chiffres précis sur les cas d'exploitation sexuelle des enfants aux États-Unis. Je crois que nous avons copié les statistiques des Américains qui ont dû être rendues publiques pour la première fois aux États-Unis au milieu des années 70. Je pense que nous effrayons les gens avec ces statistiques. Pourtant, Robin, vous affirmez à juste titre dans votre rapport que nous n'avons pas de moyen d'influencer les chiffres, et nous entretenons ce genre de fausse image. Je commence à me demander si les membres de la famille n'ont pas peur de se toucher de nos jours, de se serrer fort et de s'embrasser, après avoir pris connaissance de ces chiffres énormes qui, d'après moi, sont faux.

Je voudrais ajouter que le comité n'avait pas pour mandat de se demander, et je crois que c'est de cela que nous devons discuter, dans quel genre de société nous vivons au Canada pour laisser survenir pareil comportement. Le rapport examine, pour la première fois et à juste titre, au moins une dixaine de milliers de cas. C'est vrai que cela n'entrait pas dans le mandat, mais le problème est là: dans quelle sorte de société vivons-nous pour que cela se produise? Il y a une autre question qui n'entre pas dans votre mandat, à juste titre également, et que nous devons aussi nous poser: quelles sont certaines des causes de ce problème? Au

cours des derniers jours, nous avons entendu des autorités comme Mme Cohn et d'autres spécialistes parler de l'existence d'une attitude violente dans la société, de la nécessité de renforcer la famille, de la pauvreté et de la brutalité, du chômage et de la brutalité, de l'isolement des familles, des inégalités observées au Canada. C'est vrai que vous n'aviez pas pour mandat d'examiner ces questions, mais il faut que nous en parlions parce qu'on ne peut pas préparer un rapport puis le laisser dormir pour ne s'occuper que des points sans importance. C'est exactement ce qui arrive dans notre société, si l'on songe à certaines grandes questions et, ce qui est fascinant, si l'on regarde le moment où le rapport a été déposé. Il a été rendu public pratiquement la semaine même où notre nouveau gouvernement était élu, et je me demande à quel point ce gouvernement va se soucier de ces questions.

Il faut que l'importance des bénévoles et des travailleurs de première ligne, eux qui peinent jour et nuit dûrement pour relever le défi, il faut que leur importance, dis-je soit reconnue. Il est facile de cribler quelqu'un de reproches et de lui signaler ses manquements. Il est moins facile de comprendre ce que cela signifie de travailler auprès de ces familles et de les soutenir jour après jour. Il faudrait donner à ces travailleurs, et aux bénévoles de nos collectivités qui se dépensent eux aussi jour après jour, le mérite qui leur revient.

J'ai été stupéfié de voir qu'au cours de cette dernière Conférence internationale, les Canadiens ont présenté 167 travaux sur la question de l'enfance maltraitée. Ce qui est fascinant, c'est que sept seulement portaient sur la recherche dans le domaine de l'exploitation sexuelle. Autrement dit, nous allons finir par y arriver!

Je voudrais enfin parler un peu de l'enseignement et un peu du service social, puis je m'asseoirai. Oui, nous avons besoin de cours sur le rôle des parents. Oui, nous avons besoin de cours d'initiation à la vie familiale et d'éducation sexuelle. Mais au Canada nous sommes en ceci des hypocrites quand il s'agit de sexualité: nous allons rencontrer le conseil scolaire pour offrir de donner ces cours, puis la question de la sexualité surgit dans toute son acuité. Si un ou deux citoyens et un petit nombre de tenants de la majorité morale, qui connaissent plus de moyens d'aller au ciel que je n'ai d'objections à cela, si ces gens s'opposent, les conseils scolaires ont alors pour la plupart peur d'aborder un point qui selon moi est important et qui sous-tend tout le problème, c'est-à-dire une sexualité saine dans notre population. Ce que je prévois, c'est que nous n'aurons pas au Canada ce genre de préparation à une saine sexualité parce que nous avons peur en quelque sorte d'en parler de la naissance à la mort.

Nous avons aussi besoin de centres de services à la famille. Nous avons besoin de programmes pour renforcer la vie familiale même si nous savons tous à quel point c'est difficile et que nous nous demandons ce que nous allons renforcer effectivement. Pour ce qui est du service social, nous avons besoin d'abord de travailleurs sociaux qui ont bien compris ce qu'ils ressentent au sujet de leur propre sexualité et fait le nécessaire pour régler les problèmes comme ils le font quand il s'agit de leurs

clients. C'est une exigence que j'appliquerais aux membres des autres professions aussi, y compris les membres du comité qui a rédigé ce rapport.

Nous avons besoin de connaître nos lois sur la déclaration obligatoire. Nous avons besoin de savoir ce que sont les limites de notre travail. Où sont les frontières? Qu'est-ce que nous pouvons faire et qu'est-ce ce que nous ne pouvons pas faire? Quel genre de traitement allons-nous prévoir? Laissez-moi vous confier les genres de traitement que j'ai trouvés dans la documentation: counseling personnel, thérapie de groupe, thérapie familiale, thérapie par les arts, thérapie par la confrontation, thérapie par le jeu, thérapie par les bandes magnétoscopiques, et cela simplement en cas d'exploitation sexuelle des enfants. Je suis sûr que vous pouvez en ajouter encore une demi-douzaine. Mais, me direz-vous, d'abord cela coûte cher et ensuite, comme on l'a signalé hier, dans quelle mesure cela réussit-il vraiment et pour combien de temps? Aussi je me pose, et je vous pose les questions suivantes parmi d'autres: comment pouvons-nous instaurer, à tous les niveaux d'études, des cours appropriés sur la question de l'exploitation et de la violence sexuelles? Où se trouve la ligne dans la vie familiale entre les marques physiques d'affection et l'exploitation sexuelle? Comment allons-nous sensibiliser le public à ce problème grandissant? Là encore, ce n'était pas votre mandat d'examiner ces questions, mais il y a trois choses qu'il n'aurait pas fallu oublier. La première, c'est l'exploitation sexuelle des soeurs par les frères, qui constitue le cas le plus fréquent d'exploitation sexuelle signalé en Amérique du Nord. La deuxième, ce sont les cas signalés au Canada et aux États-Unis ayant trait principalement aux familles pauvres qui sont des familles à problèmes multiples connues dans le milieu. La troisième, c'est dans quelle mesure l'exploitation sexuelle que subissent les garçons diffère de ce que vivent les filles.

Robin, votre rapport représente un travail gigantesque. Mais je pense que nous devrions être capables maintenant non seulement de le démolir, mais encore de le refaire en proposant de nouvelles orientations.

Hier soir je regardais le Pape au cours d'une de ses allocutions pendant son séjour à Ottawa. L'une des choses qu'il a dites en guise de conclusion, c'est qu'un homme ne peut pas seul changer le monde, mais qu'ensemble nous le pourrions. De la même manière, aucun de nous ne peut régler seul le problème de l'exploitation sexuelle des enfants dans notre immense pays, mais si nous nous y mettons tous, nous le pouvons.

SERVICES SOCIAUX: POINTS DE DISCUSSION

Questions d'ordre général

- Les organismes de services sociaux ont besoin des ressources nécessaires pour faire face à l'augmentation évidente des cas d'enfants maltraités. Les ressources qui existent en ce moment ne suffisent plus. Comment trouvons-nous les fonds, les gens, les ressources? (3 groupes)

- Nous devons surmonter notre peur de découvrir que l'exploitation sexuelle, cela existe.

- Dans le Rapport, le rôle des services sociaux est fondamental.

- L'exposé est très destructeur pour la profession - remarques mesquines, etc.

- Il y une tendance à isoler le problème de l'exploitation sexuelle.

- Placer sur l'enfant la responsabilité de prévenir l'exploitation est déjà une forme d'exploitation.

- Il y a une dichotomie du fait que les rapports sexuels sont une source de plaisir en même temps qu'ils peuvent être nuisibles.

- Trop de professionnels ont deux vies: leur vie professionnelle et leur vie privée, et cela mène à confusion pour les clients et pour le milieu.

- Les coupures effectuées en Colombie-Britannique peuvent peut-être servir de moyen pour rogner les services dans les autres provinces.

- Il faut que les registres des cas d'enfants maltraités soient revus et rendus utilisables même s'ils ne le sont pas actuellement.

Les valeurs

- Il est nécessaire de s'attaquer aux valeurs à connotation sociale qui permettent que l'exploitation arrive. (2 groupes)

- Il est nécessaire d'avoir des définitions à caractère social de la sexualité par opposition à l'exploitation sexuelle et de déterminer les normes culturelles.

- Nous devons commencer à regarder la question dans un sens plus vaste, c'est-à-dire voir le rapport de pouvoir qui existe dans les relations sexuelles.

- Les inégalités qui existent dans notre société créent des problèmes de domination pour les enfants.

- Ces dernières années, la recherche du plaisir et l'individualisme passent de plus en plus avant le bien-être collectif.

- Il faut qu'il y ait plus de dignité personnelle, que chacun connaisse davantage ses droits.

La sexualité et la famille

- Il y a une inquiétude réelle au sujet du manque d'éducation à la sexualité normale. Les familles deviennent paranoïaques et ont même peur

de tous les contacts physiques. Pour le parent moyen, il y a beaucoup de commandements et d'interdictions au sujet du rôle parental et de ce qui constitue un châtiment corporel acceptable. Il faut que nous tâchions plutôt de rassurer les parents, de parler de la vie familiale normale, des touchers et des marques d'affection qui conviennent. (3 groupes)

- Il faut que nous définissions ce qu'est une saine sexualité et que nous aidions les jeunes à y parvenir. (2 groupes).

- Caractère sacro-saint de la famille par opposition à l'intérêt de l'enfant.

- Ce qui se passe dans la famille est maintenant mieux connu du public et fait l'objet de plus d'interventions.

- Les institutions doivent assumer la responsabilité d'aider la société et de façonner les valeurs sociales.

La formation et l'enseignement

- L'enseignement est essentiel.

- Le personnel des services sociaux, qui se voit devant d'innombrables cas d'exploitation sexuelle, a besoin de formation. Parfois, le travail clinique est mauvais parce que le personnel n'a pas assez, voire pas du tout de préparation.

- Il faut de la formation pour les équipes pluridisciplinaires.

- Chaque professionnel et chaque association professionnelle ont la responsabilité de renseigner et d'intervenir.

Le "travailleur"

- Il faut que nous reconnaissions le mérite des gens qui travaillent sur le terrain, que nous les appuyions et que nous nous assurions qu'ils sont bien à l'aise par rapport à leur propre sexualité. Il est impossible d'être un agent d'aide si l'on ne s'est pas libéré de divers tabous. (3 groupes)

- On se demande s'il n'y a pas un risque que nous mettions les coupables et les victimes dans une case à part plutôt que de voir l'exploitation sexuelle comme une chose à l'égard de laquelle nous sommes tous en cause à un certain degré. Les professionnels peuvent aussi être des coupables.

Les chiffres

- Ce n'est pas vraiment le pourcentage d'enfants touchés qui a de l'importance. Il faut que nous oubliions de compter pour nous occuper des vrais problèmes et nous y attaquer. Nous devons être conscients que les chiffres peuvent semer la panique et simplement accepter le fait que l'exploitation sexuelle est un problème grave. (3 groupes)

- If faut se servir des chiffres du Rapport Badgley à moins d'avoir d'autres statistiques fiables. (2 groupes).

- Le conférencier conteste la base statistique. Et l'enquête au hasard que nous avons menée ce matin?

- Les chiffres sont dangereux. Il nous faut des fonds pour mener des recherches au Canada et il faut publier les résultats de ces recherches.

Les médias

- Nous devons nous faire entendre dans certains domaines en ce qui a trait aux messages transmis par les médias, les émissions de télévision, la musique, etc.

- La presse devrait aborder la question de l'éducation sexuelle pour que le public fasse des pressions.

Le traitement

- L'accent mis sur l'investigation fait passer le traitement en dernier. L'intervention immédiate constitue trop souvent le traitement et on oublie l'approche globale. La prévention est éminemment importante. (3 groupes)

- On ne peut pas faire fi du rôle du traitement. Nous devons en parler beaucoup plus surtout par rapport aux changements dans la loi.

- Il faut des protocoles normalisés pour l'intervention, l'évaluation et le traitement.

- Il faut travailler auprès de la famille en tant qu'unité.

La recherche

- Il faut des recherches pour prouver que les interventions et le traitement répondent aux besoins de l'enfant. (5 groupes)

- Les recherches citées dans le Rapport sont-elles probantes? Les programmes de traitement sont-ils tous efficaces? Pas de conclusions de recherche qui sont appliquées. Pas d'obligation de rendre compte.

- Sujets de recherche: la relation entre la pauvreté et l'exploitation sexuelle; les familles qui ont survécu au stress résultant du fait d'avoir maltraité ou négligé les enfants; quand poursuivre et quand adresser les parents aux services de consultation familiale; l'évaluation des programmes.

La prévention

- Il faudrait que nous fassions de la prévention à tous les niveaux d'enseignement. Il faut trouver des moyens d'assurer la prévention primaire. (2 groupes)

- La prévention est trop souvent le dernier domaine dont on s'occupe. On fait de la prévention en réaction plutôt qu'en prévision.

- Étant donné que le processus d'aide n'a pas réussi à aider beaucoup, il faudrait que nous dirigions nos efforts sur la prévention.

Les lacunes

- Le Rapport ne parle pas des fonctions de prévention et de protection de l'enfance. Les données sont dépassées (1982) ou manquent tout simplement.

- Des questions ont été oubliées, notamment l'exploitation entre frère et soeur, le traitement du coupable, l'exploitation dans les établissements.

Les stratégies de changement

- L'éducateur a un rôle important à jouer dans l'éducation du public pour favoriser une saine sexualité. Les enseignants ont la possibilité de replacer l'éducation sexuelle dans le cadre de la sécurité de l'enfant et de présenter les problèmes doucement. Il faut trouver les moyens de diminuer la peur qu'on a des conseillers scolaires et des professeurs. (5 groupes)

- Les parents devraient faire pression sur l'école pour que des programmes éducatifs soient dispensés à leurs enfants. (3 groupes) Il faut dans les écoles des programmes pour aider les enfants à se protéger de l'exploitation sexuelle auxquels participeraient les parents.

- Il est nécessaire de transformer l'action individuelle en action collective.

- Il est nécessaire d'instaurer sur une grande échelle des programmes d'initiation à la vie familiale destinés au public.

- Il faut que les professionnels travaillent en liaison avec les groupes de pressions du milieu afin de renseigner le public et de faire reconnaître la valeur des services communautaires.

- Il y a des problèmes de communication et de coordination qui pourraient être résolus grâce aux comités locaux. Il ne faut pas attendre le gouvernement pour cela.

- Il faut faire concorder les recommandations fédérales avec les moyens de les mettre en oeuvre dans les provinces.

- Il faut échanger des renseignements au sujet des modèles existants et examiner les résultats.

RÉSUMÉ DE LA DISCUSSION

Cette discussion sur les services sociaux semble avoir eu un caractère beaucoup plus affectif, subjectif que les trois autres. Différentes raisons peuvent expliquer cela, dont les suivantes: la moitié des participants sont des travailleurs sociaux et le débat les vise directement; bien des changements dont il est question signifient qu'il faut changer non seulement les systèmes qui intéressent les enfants, mais encore les valeurs auxquelles adhèrent les participants en tant que professionnels aussi bien qu'en tant que parents; Ben Schlesinger a donné un exposé dont l'intensité affective s'est transmise à la discussion en groupes.

Les échanges ont de toute façon été animés et une fois de plus très variés. Plusieurs groupes au moins sont tombés d'accord sur trois points:

1. Il y a une réalité évidente, et c'est que les valeurs jouent fortement quand il s'agit de parler d'exploitation sexuelle et qu'on ne peut pas ne pas tenir compte de la manière dont on vit sa propre sexualité quand on s'occupe en tant que professionnel des cas d'exploitation sexuelle.

2. La controverse au sujet de l'exactitude des chiffres cités dans le Rapport ne devrait pas faire oublier la question primordiale ici, à savoir que l'exploitation sexuelle est un problème grave auquel il faut s'attaquer maintenant.

3. Les travailleurs de première ligne sont surchargés de travail et souvent mal préparés. Il faut que le traitement soit plus qu'une intervention d'urgence et du tâtonnement dans les cas d'exploitation sexuelle. Il y a un besoin criant de recherches, de protocoles et de formation pour les travailleurs.

JUDY HARDING (Quatrième conférencière)

Cela me fait vraiment plaisir de me retrouver ici en compagnie de tant de Canadiens qui se préoccupent de la question de l'exploitation sexuelle des enfants. C'est réconfortant de savoir que nous ne sommes pas les seuls à nous inquiéter.

Je suis très heureuse qu'il y ait enfin un rapport qui traite de l'exploitation sexuelle des enfants - il était grand temps qu'on parle de ce problème.

Le Comité organisateur m'a demandé de venir ici aujourd'hui parler de la responsabilité de la collectivité et de l'information communautaire. Au sujet de la recommandation du Rapport qui parle de la nécessité des programmes éducatifs, je voudrais examiner avec vous de quelle manière le milieu peut jouer un rôle important.

En janvier 1981, j'ai aidé, en tant qu'épouse, mère et infirmière autorisée, à fonder de concert avec d'autres intéressés un organisme bénévole communautaire appelé "Citizens Concerned with Crime Against Children", autrement dit un groupe de citoyens qu'inquiète l'acte criminel commis contre les enfants. Le crime auquel nous pensons, c'est l'exploitation sexuelle des enfants. Nous sommes un organisme à but non lucratif, qui fonctionne sans aide monétaire fédérale ou provinciale. Nous sommes aussi des hommes et des femmes qui avons le même désir de dénoncer l'exploitation sexuelle sur la place publique, là où le problème pourra être vraiment réglé pour le mieux-être de la société dans son ensemble. Nous avons à l'heure actuelle 2 filiales réparties dans toutes les régions du Canada.

Nous avons vite compris que c'est la prévention qui devrait être notre principal objectif et, dans le même sens que le thème de ce congrès international, que c'est en fait une responsabilité collective.

Après nous être instruits nous-mêmes, nous nous sommes mis à renseigner les professionnels aussi bien que les non-professionnels. En parlant avec le public, nous avons vite compris que les parents avaient très bien su mettre en garde leurs enfants contre les inconnus. Mais ils voulaient savoir comment on dit à son enfant que l'agresseur sexuel peut être quelqu'un de bien connu de la victime, le papa, par exemple, le voisin ou encore une autre personne du milieu.

En novembre, nous avons donc préparé un livre à colorier intitulé "Talking and Drawing About It" (Comment le dire par des dessins). Nous en avons vendu 8000 exemplaires d'un bout à l'autre du Canada (expédiés la plupart de ma salle à manger!). Cela vous donne une idée de notre caractère vraiment communautaire, ancré dans le milieu. Grâce aux recettes de la vente des livres à colorier, nous avons ensuite réalisé une bande vidéo intitulée "Talk About It" (Il faut en parler), qui commence à être projetée systématiquement dans les écoles locales. La bande est destinée aux enfants de la classe maternelle à la sixième année.

Pour la bande comme pour le livre à colorier, nous avons essayé de prendre la manière douce pour atteindre les enfants. Douce, cela se rend par SOFT en anglais, ce qui est le nom de notre formule, c'est-à-dire S pour Self (soi), O pour Ownership (possession), F pour Feeling (sentiment) et T pour Trust (confiance). Nous avions l'impression que c'étaient là quatre mots clés qui pouvaient certainement être un début pour mettre un enfant à l'abri de l'exploitation sexuelle.

Nous avons aussi été l'agent catalyseur pour la création de sept groupes d'auto-assistance, dont un destiné à l'agresseur sexuel, dans notre collectivité.

Durant toute la semaine, j'ai appris l'existence de plusieurs excellents programmes de prévention mis en oeuvre par l'intermédiaire des bénévoles. Je pense que cela prouve que le secteur bénévole et les milieux professionnels peuvent arriver à travailler ensemble en vue d'atteindre l'objectif commun, qui est de réduire au minimum l'exploitation sexuelle des enfants.

J'aimerais dire un mot maintenant de la recommandation du Rapport qui a trait au Bureau du Commissaire. Du point de vue de la collectivité, on s'interroge au sujet de la personne qui serait choisie pour occuper ce poste. La personne nommée serait-elle bien au courant du problème de l'exploitation sexuelle et serait-elle préoccupée par ce problème? La création de ce Bureau n'apporterait rien quand nous avons déjà le Centre national d'information sur la violence dans la famille, qui s'est révélé à la fois un organisme amical et un moyen d'établir des réseaux d'information pour les organisations comme la nôtre.

Il y a une autre recommandation dont à mon avis nous devrions parler, et c'est celle qui voudrait que la prostitution juvénile soit une infraction punissable sur déclaration sommaire de culpabilité. La question qui se pose alors est celle-ci: pourquoi recourir au code pénal pour accuser la victime quand il existe une loi sur l'aide à l'enfance (qui vise de toutes façons la protection)? Si le ou la jeune ou la jeune prostituée sont condamnés sur déclaration sommaire de culpabilité, comment cela est-il supposé les empêcher de se retrouver dans la rue? C'est au fond un attrape-nigaud.

Le Comité d'étude des infractions sexuelles envers les enfants et les jeunes a reçu son mandat en février 1981. Je trouve intéressant le fait que le mouvement Citizens Concerned With Crime Against Children ait reçu le même mandat en janvier de la même année. Les recommandations que le Comité formule ont trait à des questions qui ont été des pierres d'achoppement pour tous ceux de nous qui nous occupons du problème de l'exploitation sexuelle des enfants.

J'aimerais en terminant vous demander impérieusement de veiller à ce qu'une suite soit donnée à ces recommandations au triple échelon local, provincial et fédéral afin que tous nos enfants aient une vie meilleure.

Merci de m'avoir écoutée et merci pour tout ce que vous ferez dans l'avenir.

LA COLLECTIVITÉ: POINTS DE DISCUSSION

Questions d'ordre général

- Après plusieurs décennies de désintégration sociale, comment pouvons-nous arriver à mesurer l'efficacité de ce Rapport en l'espace d'un ou deux ans?

- Les organisations hors système jouent un rôle capital dans l'intercession et la surveillance.

- L'exploitation sexuelle est-elle devenue un sujet de préoccupation pour le public?

- Il faut changer les pressions exercées sur les enfants en ce qui a trait au rôle sexuel.

- Il faut déterminer la raison d'être de l'exploitation sexuelle. Examiner les valeurs, les attitudes, et tenir la société responsable.

- La société doit assumer la responsabilité de la prostitution infantile. Les éducateurs doivent avoir une formation spécialisée.

- Il faut se demander si le public canadien veut vraiment résoudre le problème de l'exploitation sexuelle; songeons par exemple à la résistance à inscrire l'initiation à la vie familiale dans les programmes scolaires.

- Qu'est-ce qui vient en premier, la sensibilisation du milieu ou les programmes scolaires?

- Il faut conscientiser le milieu pour vaincre l'apathie du public.

Relation entre professionnels et bénévoles

- Il faut qu'une relation positive s'établisse entre professionnels et bénévoles. Les professionnels doivent cesser d'être condescendants à l'égard des bénévoles et reconnaître que ceux-ci sont dignes de confiance. (2 groupes).

- Il faut que le milieu ait une réaction coordonnée de la part des bénévoles et des professionnels.

- Les professionnels doivent reconnaître les connaissances que les bénévoles ont à offrir. Les bénévoles peuvent jouer des rôles que les travailleurs sociaux et les professionnels d'autres disciplines ne peuvent pas remplir aussi bien.

Services bénévoles

- Le recours aux services des bénévoles permet d'arrêter de penser que nous avons l'exclusivité du problème.

- Le rôle des bénévoles auprès des parents, de l'école et des groupes paroissiaux est important et plus réconfortant. L'aiguillage et le traitement devraient être laissés aux professionnels.

- Il faut des bénévoles compétents et bien préparés. Il est essentiel qu'il y ait une compensation pour les bénévoles. Il faut changer la connotation de "gens bien pensants" attachée au personnel non rémunéré.

- Il y a moins de bénévoles maintenant qu'autrefois, mais le besoin est plus grand.

- Nous devons surveiller les gouvernements en ce qui a trait au bénévolat. Il est risqué de "professionnaliser" les bénévoles pour des raisons économiques.

- Inquiétude au sujet des groupes se réclamant de la minorité morale qui prétendent parler au nom de la majorité et influent sur l'opinion publique.

- Inquiétude au sujet de la motivation des bénévoles. Certains travaillent bénévolement pour les mauvaises raisons et pourraient causer du tort.

- Les services bénévoles ont souvent la colère comme première motivation mais cette colère s'efface à la longue. Cela mène aussi à la dépression et l'épuisement.

- Pour les secteurs où les ressources sont limitées, il faut utiliser les moyens qui existent, par exemple, les Louveteaux, les Guides, les classes de religion du dimanche.

- Il faut recourir aux personnes qui ont été victimes d'agression sexuelle pour agir à titre de personnes ressources bénévoles dans les groupes, par exemple les éducateurs.

- Les églises constituent une ressource clé qui nous manque. Il faut renseigner les membres du clergé et leur entourage.

Questions se rattachant au milieu

- Les services bénévoles et les autres formes de participation de la collectivité ont une importance vitale pour le milieu, mais il faut que la manière d'aborder cette participation soit raisonnée et qu'il y ait un équilibre entre la prévention, l'enseignement et la recherche. La collectivité peut sensibiliser les enfants et les adultes au problème de l'exploitation sexuelle grâce au travail des bénévoles, et c'est elle qui peut le mieux mobiliser les ressources. Il ne faut pas attendre le gouvernement fédéral, cela prendrait trop de temps! (6 groupes).

- La collectivité, cela veut dire tout le monde, y compris les professionnels. Chacun de nous a la responsabilité, en tant que membre de la société, d'être une ressource dans son milieu. Nous devons rassembler nos forces ... faire disparaître la concurrence entre les disciplines et les organisations. (2 groupes).

- Les parents ont besoin de plus de programmes d'information sur la manière de se servir du système et des ressources qui se trouvent dans leur milieu.

- Il est important de rattacher l'action bénévole à l'appareil de soutien du milieu et de faire appel aux connaissances des professionnels de la communication et de la commercialisation.

- Il faut s'attaquer aux problèmes qui existent dans le milieu - la pauvreté, la violence dans les médias.

Financement et ressources

- Il faut des ressources monétaires en même temps qu'on sensibilise le milieu.

- L'argent devient l'excuse pour ne rien faire. On peut accomplir beaucoup gratuitement, l'argent peut être un obstacle.

- Les groupes bénévoles doivent pouvoir compter sur les fonds du secteur privé aussi bien que de l'État (sans conditions d'aucune sorte).

Prévention

- La prévention primaire commence dans le milieu. (2 groupes).

- Les médias devraient jouer un rôle de premier plan dans le travail de prévention communautaire. (2 groupes)

- Il faut l'aide de l'État pour les services de prévention communautaire.

- Les programmes de prévention communautaire constituent le meilleur moyen d'atteindre véritablement les familles.

- Il faut élaborer des méthodes de prévention qui ont des composantes recherche.

Stratégies futures (Voir résumé complet à la dernière partie du compte rendu)

- Le Centre national d'information sur la violence dans la famille doit être reconnu et avoir plus d'argent pour continuer de jouer son rôle de catalyseur et pour établir des réseaux. Commencer avec ce que nous avons mais ne pas en rester là. (2 groupes)

- Le personnel du Centre national d'information sur la violence dans la famille devrait être prêté au Bureau du Commissaire.

- Le gouvernement fédéral devrait garder un rôle de direction fort et engager des dépenses au titre de l'exploitation sexuelle des enfants.

- Les participants reconnaissent le besoin qui existe de créer le Bureau du Commissaire et le pouvoir que ce Bureau aura d'influencer les gouvernements provinciaux, mais s'inquiètent car ils croient que cela prendra trop de temps et que cela pourrait même ne jamais se faire - mettre tous ses oeufs dans le même panier - les premiers ministres provinciaux devraient entériner l'idée - beaucoup de disciplines devraient constituer le "Commissaire". (3 groupes)

- Il faut un groupe de consultation et de planification à l'échelon provincial pour préparer un plan afin d'aider les groupes et les collectivités à donner suite au Rapport Badgley.

- Il faudrait déterminer les structures qui existent déjà et quand c'est possible les utiliser plutôt que d'en établir de nouvelles.

Questions restées sans réponse

- Qui surveillera les services bénévoles? De qui ces services relèveront-ils? Le contrôle de la qualité, la surveillance, l'obligation de rendre des comptes, la mise oeuvre et le suivi, tout cela constitue des facteurs de risque. (2 groupes)

- Du fait que les tribunaux ne sont pas disposés à faire appliquer la loi sur le bien-être de l'enfance (dans les provinces qui en ont une), les partipants se demandent si le Rapport reconnaît vraiment la nécessité du traitement exigé par ordonnance du tribunal. (2 groupes)

- Il faut des programmes axés sur les agresseurs.

- Les mouvements communautaires ont leur base dans le milieu et ils ont l'approbation du milieu, mais leurs fondements philosophiques sont trop étroits.

- Il faut établir des liens avec les régions rurales et les collectivités isolées du Canada afin de soutenir le travail qui se fait dans le milieu.

- Il faut établir des protocoles pour résoudre les situations dans chaque collectivité.

RÉSUMÉ

Le rôle du travailleur bénévole et sa participation à l'échelon du milieu sont vus comme des composantes essentielles d'une stratégie qui réussira à combattre l'exploitation sexuelle. Voici deux des points sur lesquels les groupes insistent:

1. Les professionnels et les bénévoles sont deux composantes vitales du milieu qui doivent travailler ensemble. Des conflits surgissent malheureusement quand les attitudes sont condescendantes, quand les attentes sont irréalistes et quand les objectifs ne sont pas définis pour les bénévoles.

2. La prévention primaire est vue comme une fonction clé de la collectivité aussi bien que du bénévole. Il est proposé de diviser la fonction, et de donner le rôle de prévention aux travailleurs bénévoles tandis que le rôle de traitement et d'aiguillage serait donné aux travailleurs professionnels.

ATELIERS DE L'APRÈS-MIDI

Groupes 1 et 2	La prostitution juvénile
Groupe 3	Protocoles pour les policiers
Groupes 4-8	Protocoles pour les intervenants en protection de la jeunesse
Groupes 9-11	Protocoles pour les intervenants du domaine de la santé
Groupes 12 et 13	La pornographie
Groupes 14-16	Sensibilisation du public
Groupes 17-19	L'appareil de justie pénale et/ou la loi de la protection de l'enfance?
Groupes 20-22	Formation professionnelle
Groupes 23 et 24	La recherche
Groupes 25-27	Les enfants en tant que témoins
Groupe 28	Le rôle des médias
Groupe 29	Amendements au Code criminel
Groupes 30-35	Orientations futures

Groupes 1 et 2 PROSTITUTION JUVÉNILE

Principales préoccupations

1. Education

L'éducation doit comporter plusieurs aspects. Il est grand besoin d'éduquer les professionnels et le grand public, les médias et les enfants eux-mêmes. Les images des médias où les enfants sont exploités en tant qu' "êtres sexuels et objets" doivent être contrecarrées par des images positives. Une "sensibilisation de masse" doit être effectuée et constitue un rôle utile pour les groupes communautaires.

2. Droit

La sécurité des jeunes prostitués a été l'un des plus grands soucis. Les questions ou besoins déterminés sont la sensibilisation des agents de police, la clarification des lois pour que les critères relatifs à l'âge et à l'état civil soient uniformes dans tout le pays, la création d'autres services communautaires, la crainte que la publication des noms des clients pourrait être plus destructrice qu'utile, et la suggestion selon laquelle plus d'études devraient être réalisées avant la prise de mesures.

3. Programmes de prévention et de traitement

L'insuffisance des programmes existants a été soulignée, et les préoccupations particulières suivantes ont été exprimées: les services de bien-être social ont actuellement des préjugés contre les jeunes; la liaison avec les organismes "moins menaçants" doit être facilitée; la décentralisation des programmes et la recherche locale de l'efficacité sont encouragées; les objectifs particuliers en ce qui concerne les jeunes prostitués doivent être renforcés; l'attention doit porter également sur les programmes de traitement pour les souteneurs; le counseling par les semblables et le développement de l'estime de soi doivent faire partie du traitement.

Stratégie de changement

- S'assurer que les groupes communautaires (par exemple, les parents-secours, les groupes prénatals sur la parentalité lisent le rapport et participent à son application (non seulement les professionnels).

- S'assurer que les comités régionaux étudient le rapport et examinent (et appliquent de préférence) une approche multidisciplinaire et non seulement de type juridique ou éducatif.

- Former des spécialistes dans les services éducatifs, juridiques, sanitaires et sociaux pour appliquer les recommandations et assurer le suivi auprès des provinces et organismes fédéraux.

Groupe 3 **PROTOCOLES POUR LES POLICIERS**

Principales préoccupations

- Insuffisance des ressources pour le traitement

- Manque de sensibilisation à la question. Les techniques de formation et d'entrevue sont inexistantes.

- La victime devient souvent l'accusée.

Stratégies de changement

- Il devrait être obligatoire de signaler les mauvais traitements et des dispositions législatives en ce sens sont nécessaires.

- Intervention du gouvernement nécessaire. Les ministres provinciaux devraient jouer un rôle prépondérant.

- L'affectation de ressources supplémentaires et l'établissement d'une trousse de formation pour répondre aux besoins en matière d'éducation sont des points prioritaires.

Groupes 4-8 **PROTOCOLES POUR LES INTERVENANTS EN PROTECTION DE L'ENFANCE**

Principales préoccupations

Protocoles

- Besoin de formules appliquées en collaboration aux échelons communautaire et fédéral.
- Nécessité d'une définition nationale du "besoin de protection" et de normes minimum nationales de services.
- Besoin d'un personnel suffisant pour soutenir l'application des normes minimum.

Enseignement

- Nécessité de favoriser la création de programmes pluridisciplinaires et interdisciplinaires au niveau universitaire.
- Besoin de possibilités de formation, de formation dans le milieu de travail, de rafraichissement des connaissances.

Formule pluridisciplinaire

- Les travailleurs de la santé, des services sociaux et de la police ont besoin de protocoles complémentaires qui comprennent les enquêtes effectuées en commun.

Obstacles

- Les tribunaux ne voient pas comme digne de foi le témoignage des travailleurs des services à l'enfance.
- Besoin de coordination entre les provinces pour suivre les cas de protection de l'enfance quand les clients changent de domicile ou disparaissent.

Stratégies de changement

- Amener les associations bénévoles et les associations nationales à promouvoir la mise en oeuvre des recommandations.
- Établir de petits groupes de recherche provinciaux pour définir des stratégies favorisant la mise en oeuvre des recommandations du Rapport Badgley à l'échelon du milieu et à celui de la province.
- Déterminer des bases communes, des moyens d'intercession, par exemple, les directeurs des services à l'enfance.

- Faire des pressions pour que soient créés des services de prévention.
- Uniformiser les modalités administratives.

PROTOCOLES POUR LES INTERVENANTS DU DOMAINE DE LA SANTÉ

Groupes 9-11

Principales préoccupations

Formation

- Préparation généralement insuffisante des professionnels travaillant dans le milieu de santé pour ce qui est du développement de l'enfant, de l'enfance maltraitée, de la violence familiale, etc.
- Les cours devraient aussi viser à sensibiliser les praticiens à la responsabilité sociale qu'ils ont de signaler les cas de mauvais traitements et tenir compte de l'environnement social, par exemple, définition plus large de la santé afin d'englober les questions d'ordre psycho-social.
- Les membres de l'équipe devraient tous recevoir une orientation sur le rôle et la fonction du médecin.

Personnel

- Nécessité de choisir des praticiens qui ont l'attitude et la sensibilité voulues pour faire l'examen médical des enfants.

Protocoles

- Besoin d'un protocole national régissant les normes minimums.

Stratégies de changement

- Prévoir des programmes de base pour les professionnels de la santé au début de leur formation professionnelle. Il faut du matériel didactique (bandes vidéo, etc.). Nécessité de favoriser le travail en équipe avec d'autres disciplines dès le début du processus de formation.
- Organiser une séance nationale de recherche d'idées où seront représentés les médecins, les infirmières et les travailleurs sociaux médicaux afin d'élaborer un protocole régissant les services, et diffuser le plus largement possible les renseignements au sujet de ce protocole.
- Déterminer toutes les sources de consultation qui existent au pays.
- Évaluer les normes d'agrément des hôpitaux.

Groupes 12 et 13 **PORNOGRAPHIE**

Principales préoccupations

Analyse du Rapport Badgley

- Le mandat a été vu comme trop étroit. Il ne visait pas certaines questions plus vastes, notamment les valeurs qui sous-entendent la sexualité, le pouvoir dans les relations, le rôle de la publicité. Des termes employés avaient une nature subjective, par exemple le mot "lubrique".

Police

- Inquiétude du fait de l'intervention accrue de la police dans notre foyer et dans notre vie privée. Mais sans mesures correctives sévères, quel sera l'effet sur les enfants soumis à la pornographie?

Obstacles

- Financement; accès aux décisionnaires; messages des médias; pornographie trouvée à la maison; attitudes de la société (société patriarcale, dominance de l'homme).

Stratégies de changement

Sensibilisation du public

- Nécessité d'élargir le débat pour parler de la publicité et de la pornographie, pas seulement des aspects à connotation sexuelle explicite mais de tous les niveaux de dégradation et d'exploitation.

Intercession

- Nécessité de continuer de faire des pressions et d'être diligents pour exiger les services. Il faut exercer une pression politique sur les députés. Il faut que les solutions soient conformes à la loi et aient un caractère éducatif.

Programmes scolaires

- Il faut reconnaître que l'école n'est que le miroir de la société et qu'il faut des pressions et des changements à tous les échelons de la société. Commencer à mettre dans les programmes scolaires des cours sur le rôle des parents, sur l'établissement des relations, sur la vie familiale et sur la sexualité.

Collectivité

- Le grand thème, c'est qu'il y a nettement un rôle pour les profanes et pour les groupes bénévoles du milieu. Il faut que ce rôle soit reconnu par les professionnels du domaine.

Groupes 14, 15 et 16 **SENSIBILISATION DU PUBLIC**

Principales préoccupations

- Bien des gens, inconscients de leur propre sexualité, sont incapables de répondre à ce que la curiosité du public nous dit au sujet de l'exploitation sexuelle des enfants.

- Si nous éveillons davantage l'intérêt du public, la demande de services va monter. En ce moment, nous n'avons pas les ressources nécessaires pour faire face à une augmentation de la demande de services.

- Comment allons-nous atteindre les coupables en puissance? Nous avons besoin d'objectifs bien définis.

Stratégies de changement

- Beaucoup d'aspects de notre société doivent être visés: la publicité, l'industrie, les médias, les systèmes scolaires, les programmes communautaires, les programmes d'information des parents, les services de garderie, les réseaux d'aide, etc.

- Tous les éléments de la société peuvent être mis à l'oeuvre: la collectivité, le secteur privé, le secteur public, les milieux professionnels.

- Les campagnes de sensibilisation du public doivent être personnalisées si l'on veut qu'elles soient efficaces. Il faut des aides audio-visuelles.

APPAREIL DE JUSTICE PÉNALE OU LOIS SUR LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Groupes 17, 18 et 19

Principales préoccupations

- Les interventions actuelles suscitent un mécontentement général. L'exploitation sexuelle est vue comme un problème familial, pas comme un crime. Le processus juridique est trop limité et ne respecte pas les enfants.

- Les manières d'aborder le traitement doivent être examinées. Il faut une coordination de l'appareil de justice civile et de l'appareil de justice pénale si nous voulons que des efforts soient faits pour se servir de la loi à des fins thérapeutiques dans le cas de toutes les familles aux prises avcec le problème de l'exploitation sexuelle. Il faut préconiser et même ordonner les différentes formules de traitement dans les poursuites au criminel.

- La criminalisation de la prostitution juvénile, les infractions prévues par la loi et l'irrecevabilité de la preuve constituent des questions préoccupantes qui ont besoin d'être encore étudiées avant d'être mises en oeuvre.

Stratégies de changement

- Il faut subventionner des opérations pilotes afin d'évaluer les techniques de traitement.

- Le ministère de la Justice doit accepter la responsabilité d'établir des centres de traitement pour ceux qui sont incarcérés.

- Il faut se servir davantage des protocoles pour déterminer quelle voie, justice pénale ou protection de l'enfant, est la plus indiquée.

LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Groupes 20, 21 et 22

Principales préoccupations

- La "transpollinisation" est limitée entre les clients, les travailleurs, les administrateurs et les chercheurs.

- En matière de formation, les besoins ne se réduisent pas à identifier et à fournir des plans de traitement. Il faut d'abord supprimer les querelles professionnelles internes à l'égard des différentes modalités de traitement. Il faut une base commune d'intervention - des principes communs.

- Il faut appuyer davantage les professionnels sur le terrain. La dépression d'épuisement est un problème d'importance majeure.

Stratégies de changement

- Approches pluridisciplinaires

  - Faire participer les services d'aide à l'enfance à l'établissement des programmes d'études.
  - Amener les associations professionnelles à proposer des programmes universitaires.
  - Créer des conseils consultatifs communautaires à caractère pluridisciplinaire.
  - Donner des orientations et du soutien sur le plan provincial et sur le plan fédéral.
  - Il faut de la formation à tous les échelons, depuis la base jusqu'aux décisionnaires.

- Il faut recenser systématiquement et diffuser les recherches - possibilité de publier un périodique sur la question de l'exploitation sexuelle - nécessité d'accroître le volume de recherche sur la question.

- Il faut sensibiliser le milieu au problème afin de l'intéresser à la définition de solutions d'ordre social et judiciaire.

Groupes 23 et 24

LA RECHERCHE

Principales préoccupations

- Il faut déterminer et évaluer l'éventail des interventions thérapeutiques pratiquées pour aider les victimes. Ce qui réussit et ce qui ne réussit pas.

- Trop peu d'études longitudinales ont été menées. Il faut faire entrer les facteurs qui ont trait à la transmission des comportements entre générations. Qu'est-ce qui contribue aux effets de longue durée? Il faudrait que les études ajoutent les unes aux autres.

- Il faut évaluer les programmes de prévention et d'information du public de même que leur impact.

Stratégies de changement

- Établir un réseau de chercheurs qui travaillent de concert afin de déterminer: les travaux en cours, les instruments de recherche employés et les secteurs d'intérêt.

- Il faut des capitaux d'amorçage pour élaborer des propositions et faire participer les cliniciens et les chercheurs aux étapes de conception. Importance de la composante évaluation pour toutes les opérations pilotes.

- Il faut établir un système d'examen par les pairs pour toutes les propositions.

LES ENFANTS EN TANT QUE TÉMOINS

Groupes 25, 26 et 27

Principales préoccupations

- Il faut se garder de victimiser la victime. Il faut que nous préparions les enfants à se présenter devant le tribunal - processus qui permet alors d'accompagner l'enfant.

- Il faut explorer davantage les techniques qui pourraient éviter à un plus grand nombre d'enfants de se présenter devant le tribunal.

- L'accès aux services n'est pas le même dans toutes les provinces.

Stratégies de changement

- Envoyer un message direct au ministre de la Justice pour qu'il fasse appliquer les recommandations nos 18 à 24 qui portent sur les règles de présentation de la preuve.

- Établir des directives et des protocoles normalisés aux échelons provincial et fédéral.

- Il faut donner une formation interdisciplinaire aux spécialistes du droit et des services à l'enfance.

Groupe 28 **LE RÔLE DES MÉDIAS**

- Les médias jouent un rôle de premier plan pour promouvoir et préconiser des valeurs sociales peu indiquées.

- La plupart du temps, c'est l'aspect négatif d'un récit qui fait la manchette.

- Les médias manquent de conscience sociale, et cela se traduit dans la publicité, dans l'angle donné à un article, dans le fait qu'ils n'ont pas de comptes à rendre.

Stratégies de changement

- Travailler avec les médias dans le cadre d'une relation éducative et veiller à signaler les mauvais reportages (d'une manière positive).

- Il est essentiel que tous les organismes d'aide à l'enfance établissent une relation avec les médias locaux.

- Il faut établir un protecteur (un ombdusman) des médias.

- Les médias ont un rôle capital à jouer en matière de prévention primaire, par exemple dans les annonces sur les services au public, et pour promouvoir des valeurs personnelles et sociales saines (commercialisation sociale).

Groupe 29 **AMENDEMENTS AU CODE CRIMINEL**

Principales préoccupations

- Rapport Badgley: la recommandation n^{o} 7 n'est pas nécessaire. Trop complexe. S'appuyer sur l'article 246. La recommandation n^{o} 8 est mal libellée. Elle ne fait pas entrer dans les infractions le fait d'inciter la victime à se toucher. La recommandation n^{o} 9 n'est pas nécessaire. L'infraction est jugée devant la loi en tant qu'agression sexuelle. Il y a danger de perdre des cas si le Code est trop précis.

- Le droit pénal devrait-il proscrire l'exploration sexuelle entre jeunes?

Stratégies de changement

- Il faudrait ajouter au Code un article qui porte spécialement sur l'exploitation sexuelle des enfants, y compris les règles de la preuve.

- Il faut faire disparaître le sexisme du Code. Les infractions s'appliquent autant aux hommes qu'aux femmes. Les efforts tentés pour uniformiser les âges sont utiles, mais ils peuvent aussi être destructifs.

Groupes 30 à 35 **ORIENTATIONS FUTURES**

Les préoccupations exprimées et les stratégies définies par ces groupes ont été incorporées aux observations que les participants ont faites durant les périodes de discussion. On trouvera un résumé des remarques à la dernière partie du compte rendu.

IAN MORRISON

Maintenant nous allons entendre les trois conférenciers qui sont des nôtres ce matin. L'un d'eux est le juge George Thompson de Toronto, qui prend la place du juge qui a dû nous quitter ce matin, Michèle Rivet. Nous avons donc quatre personnes qui vous ont écoutés. Elles ont prêté l'oreille de différentes manières: elles ont eu des contacts dans les corridors, elles ont eu la chance de parcourir chacun des rapports des séances du matin, surtout ceux sur les domaines qui les concernent en premier lieu, et elles ont circulé d'une table à l'autre pour entendre ce que vous aviez à dire. Nous leur demandons donc de nous donner d'une manière très condensée des remarques subjectives basées sur leurs impressions et nous procéderons dans le même ordre que ce matin, par sujet.

Je demanderai donc d'abord au juge George Thompson, du tribunal de la famille de Toronto, de nous faire part des quelques remarques qu'il a rassemblées.

GEORGE THOMPSON

Mon rapport sur ce que je pense que vous avez dit ou que beaucoup de vous avez dit s'appuie davantage sur ce que j'ai entendu ce matin et durant le déjeuner plutôt que cet après-midi, parce que c'est à ce moment-là que je revoyais ce que vous aviez dit ce matin. Je sais que des gens ont passé un temps considérable à insister sur le domaine du droit pénal cet après-midi et cela ne reflète pas nécessairement l'importance de ce domaine. Je pourrais dire que d'après ce que j'ai lu, il y a trois domaines généraux où il y a eu un accord très réel ou encore un volume substantiel de points de vue communs parmi vous.

En premier lieu, il y a eu une opposition générale à la suggestion du Rapport proposant qu'une infraction soit rattachée à la prostitution des jeunes. Vous semblez presque tous d'accord pour dire que cela signifierait encore davantage la victimisation de la victime dans la mesure où vous avez l'impression que cette infraction devrait relever de la loi sur le bien-être social de l'enfance. Même ceux qui appuyaient un peu l'idée estimaient qu'il était très risqué de le faire sans avoir une assurance nette que les services pouvaient être obtenus dans le cadre de ce processus.

En deuxième lieu, il y a eu un appui très général pour les propositions relatives à la déposition, pour élargir les manières de donner la déposition dans les cas qui sont portés devant le tribunal, par exemple, la déposition sur la foi d'un tiers par l'intermédiaire d'un travailleur social. J'ai observé une inquiétude générale au sujet du manque de protection des enfants qui sont aux prises avec le processus judiciaire et un désir de respecter leur vulnérabilité dans ce contexte. Un certain nombre de vous ont souligné la lenteur du processus de justice pénale. C'est un point de vue qui a été exprimé très généralement et beaucoup de vous aviez l'impression que le Rapport n'insistait pas assez sur ce problème.

Beaucoup d'entre vous iriez plus loin que les propositions et demanderaient que les autorités songent à des choses telles que l'usage des bandes vidéo et le recours à des moyens pour éviter que les enfants doivent répéter leur déposition fois après fois dans le cours du processus. Certains d'entre vous se demandent si les propositions ne vont pas trop loin et s'il y a une reconnaissance suffisante du coupable dans le processus. Certains s'inquiètent du degré de pouvoir d'appréciation, de pouvoir judiciaire que ces propositions donnent aux juges dans une situation où le Rapport montre déjà que lorsqu'il s'agit de prononcer une sentence, par exemple, les juges sont moins que précis.

En troisième lieu, beaucoup de vous appuyez en général l'incorporation au droit pénal d'un énoncé clair quant à ce qui est permissible et non permissible dans ce domaine. Mais en même temps, beaucoup d'entre vous avez différentes préoccupations à ce sujet. Certains se demandent s'il faudrait l'interdiction absolue d'une certaine conduite et je crains que cela simplifie peut-être trop la question et qu'on n'ait peut-être pas assez reconnu la ligne qui existe entre conduite inconvenante et expérimentation chez les adolescents, et qu'on n'ait peut-être pas assez respecté le comportement sexuel précoce ou l'expérience précoce de la sexualité chez l'adolescent. Les rapports et les résumés que j'ai lus rattachent une bonne partie du problème à une question plus générale, et c'est celle des interdictions sur le plan de la loi et de l'image socio-sexuelle de la société que ces interdictions sont destinées à refléter. Il y a aussi de l'inquiétude au sujet de la capacité qu'auraient les propositions, si elles étaient mises en oeuvre, de traduire effectivement la réalité en fonction du monde social qu'elles auraient pour but de refléter. J'ai senti une crainte générale au sujet de l'importance

excessive donnée au droit pénal que beaucoup ont vue dans le Rapport lui-même. Bon nombre d'entre vous avez l'impression que cela arrive trop tard dans le processus et auriez souhaité que le Rapport insiste autant sur la prévention que sur le processus pénal.

Certains d'entre vous avez l'impression que ce n'est pas une mesure de dissuasion très efficace dans d'autres domaines, et qu'il y a des raisons évidentes de s'inquiéter du fait que le processus pénal n'est peut-être pas un bon moyen de régler ce qui est en réalité un problème social beaucoup plus vaste. Quelques-uns d'entre vous ont l'impression que c'est beaucoup plus une sanction qu'un traitement que nous voyons dans certaines des positions prises dans le Rapport, et vous avez l'impression qu'on n'a pas suffisamment songé à la ligne à définir entre le processus de protection de l'enfant et le processus pénal. Et certes un grand nombre d'entre vous estimez qu'il serait très dangereux de mettre l'accent sur le système pénal à moins que cela fasse partie d'un programme plus vaste qui garantit que les ressources thérapeutiques appropriées existent une fois ce processus terminé.

Je voudrais ajouter encore un ou deux points. Un certain nombre d'entre vous ont insisté sur la nécessité de préparer les juges et d'établir des lignes directrices à leur intention, pour les aider, par exemple, à savoir écouter les enfants quand ceux-ci donnent leur déposition. Deux ou trois groupes ont insisté sur la question du représentant légal dans le cas des enfants et sur la nécessité de former les avocats à cette fin. Et trois au moins, en tant que groupe, affirment que nous devons à mesure que nous avançons dans cette question nous inquiéter des genres de distinction qu'il faudrait faire entre l'exploitation sexuelle qui se produit au sein de la famille et celle qui se produit entre étrangers. Ils ont l'impression que si nous ne prenons pas garde, nous n'arriverons plus à reconnaître les distinctions et que cela devrait peut-être se refléter dans le manière dont la loi répond.

Enfin, vous m'avez demandé si je voudrais parler simplement de ce que certains de vous avez dit au sujet de la direction à prendre maintenant. Un des trois groupes seulement où je suis allé a abordé cette question. Les deux autres étaient encore occupés à débattre le sujet initial qui leur avait été donné. Mais le groupe auquel j'ai parlé avait l'impression qu'il devrait y avoir un comité bénévole national chargé d'étudier la question de la mise en oeuvre du Rapport, qu'il devrait y avoir des bases provinciales et qu'on devrait par exemple pouvoir se servir de ressources comme le Conseil canadien de l'enfance et de la jeunesse pour rassembler tout cela. Le groupe était aussi d'avis qu'il faudrait subventionner en permanence la mise en oeuvre de certains programmes mixtes de formation interdisciplinaire et d'un programme de recherche et de développement ou encore d'étendre un programme d'aide aux victimes et de mener des opérations pilotes dans ce domaine qui seraient subventionnées par le gouvernement fédéral. Ce n'est là qu'un exemple du point de vue d'un groupe quant à l'orientation que nous devons prendre maintenant, et c'est la fin de mes remarques.

ERIC SIGURDSON

Merci. Vous m'avez donné une liste considérable de thèmes portant à réflexion que j'ai condensés en quelques grands points. Voici les thèmes que vous nous aviez demandé d'étudier:

a) la formation
b) le signalement insuffisant des cas
c) le travail en équipe
d) le partage des renseignements
e) l'auto-protection des enfants, et
f) la création d'une tribune nationale.

J'aimerais examiner brièvement chacun de ces thèmes. En ce qui a trait à la formation, vous avez très nettement fait voir la nécessité d'augmenter le contenu et la qualité des programmes de formation pour les travailleurs de la santé dans les écoles professionnelles et au travail, tant en ce qui à trait à l'exploitation sexuelle qu'à l'expression normale de la sexualité. Vous avez dit que cette formation devrait englober la reconnaissance des signes et symptômes de l'exploitation, et l'élaboration de protocoles visant l'enquête à faire dans ces cas. Vous avez dit que lorsque ces ressources n'existent pas, il faudrait les établir.

C'est cette recommandation au sujet de la formation qui vient en premier parmi toutes les autres que j'ai citées.

Vous avez fréquemment fait mention du travail en équipe. Les équipes ont du mal à travailler avec les médecins qui ont du mal à être des associés à part égale plutôt que de prendre les commandes. Les médecins se voient devant des barrages qui les empêchent de s'intégrer pleinement aux équipes. Parmi les raisons à cela, il y a leur manque de formation, la crainte des poursuites en justice, et le sentiment de frustration qu'ils éprouvent devant l'insuffisance d'un processus judiciaire.

Vous avez aussi beaucoup parlé du partage des renseignements. Vous avez dit que nous devrions coordonner les ressources en santé et les ressources en service social dans des domaines comme les maladies transmises sexuellement chez les enfants, mais sans les limiter à ce domaine exclusivement.

La question de la confidentialité devra être examinée avec soin. Vous avez souvent fait mention de l'auto-protection des enfants. Il faut que nous aidions les enfants à se protéger eux-mêmes. Les cours sur la vie familiale donnés dans les écoles sont un moyen de la faire, mais pas le seul.

Vous avez parlé de la nécessité de créer une tribune nationale pour discuter de ces questions. Du fait que les services fédéraux sont parfois les fournisseurs de soins de première ligne dans certaines parties isolées du Canada, le dialogue entre le gouvernement fédéral et les provinces est un des pivots de cette tribune. La tribune nationale est une solution

souhaitable. La forme qu'elle revêtira exige d'être examinée avec soin. Il y a déjà en marche des moyens que nous pouvons utiliser, et je les énumère brièvement: le Centre national d'information sur la violence dans la famille, le Conseil canadien de l'enfance et de la jeunesse, la Coalition nationale pour le bien-être de l'enfance, l'Association canadienne des travailleurs sociaux, l'Association médicale canadienne, l'Association canadienne des infirmières, la Gendarmerie royale du Canada, l'Association canadienne des chefs de police, l'Association des hôpitaux du Canada, la Fédération canadienne des enseignants. Ces groupes, et d'autres que je n'ai pas mentionnés, ont déjà des méthodes établies pour examiner les questions d'importance nationale, et nous pouvons travailler avec eux pour optimiser nos efforts.

En somme, les questions d'ordre sanitaire sont centrées sur la formation, le travail en équipe, le partage des renseignements, l'auto-protection des enfants et l'existence d'une tribune nationale.

La seule chose que je voudrais ajouter, et que j'ai omise dans mon exposé, c'est celle du signalement insuffisant des cas. A maintes reprises, vous avez parlé de la difficulté que vous éprouvez à traiter avec les médecins qui ne veulent pas signaler les cas pour une raison quelconque, ou souvent pour bien des raisons. C'est une difficulté à laquelle vous faites face et c'est une difficulté à laquelle devra s'attaquer cette tribune nationale. Merci.

BEN SCHLESINGER

Des questions touchant le service social qui se dégagent de vos rapports, la première c'est celle du traitement, et dans le cadre de ce traitement, qui se fait traiter, le genre de traitement, la loi et le traitement, le coût du traitement, et le dernière mais non la moindre, ce qui réussit. Ce dont nous avons besoin dans ce domaine, c'est l'évaluation.

L'éducation vient en deuxième: information du public, information des médias, information dans nos écoles, et beaucoup d'entre vous ajoutent le fait que nous ne devrions pas oublier les parents dans ce processus d'éducation, pas seulement le centrer sur les enfants, ni oublier la question de l'éducation au foyer.

Il est ensuite ressorti quelque chose de très intéressant dans beaucoup de vos thèmes, une question que j'ai toujours depuis bien des années essayé de poser, à savoir ce qu'est une saine sexualité? Si quelqu'un dans cette salle peut me le dire, nous pourrions peut-être l'envoyer chercher un permis à ce titre. Qu'est-ce qu'une saine sexualité? Qu'en est-il de la relation de pouvoir qui peut s'établir entre adultes et enfants dans le domaine de la sexualité? Qu'est-ce que cette peur que nous avons de faire face à l'exploitation sexuelle? Puis il y a le problème de la pauvreté et celui de l'inégalité sociale dont les gens parlent, et quelqu'un a demandé pourquoi nous ne parlons pas de l'exploitation sexuelle des enfants dans les établissements.

Dernière question mais pas la moindre, celle de la recherche, et il semble que nous ayons besoin de plus de recherches dans notre pays pour nous aider à examiner le problème. J'ai eu la bonne fortune de me trouver parmi le groupe de recherche qui affirme que l'une des choses dont nous avons besoin, c'est un répertoire de ce qui se fait en ce moment dans le pays, ce que sont les résultats, et peut-être ce qu'il y a en avant. Ce sont les domaines que nous devons explorer davantage.

Modérateur: Ben, avez-vous des observations à faire au sujet de la manière de nous organiser à partir de maintenant? Avez-vous entendu quelque chose à ce sujet?

Ben: Non, mais ce que j'ai entendu, c'est que le Conseil canadien de l'enfance et de la jeunesse s'est apparemment engagé pour deux ans à travailler à l'étude des conclusions du Rapport Badgley. Il y a donc déjà un organisme qui a promis de consacrer ses ressources à cela.

Modérateur: Très bien. Et maintenant, voici le quatrième exposé qui est donné par Judy Harding.

JUDY HARDING

La plupart de vous êtes d'accord pour dire qu'il y a un besoin de bénévoles et que les bénévoles sont précieux. Plusieurs estiment nécessaire que les professionnels reconnaissent que les bénévoles compétents ont beaucoup à offrir. On a parlé de la nécessité d'informer les membres du clergé et de les amener à jouer un rôle dans ce secteur particulier d'action bénévole.

Vous avez largement l'impression que les groupes bénévoles seraient à l'aise dans les programmes de prévention et qu'il faudrait laisser les programmes de traitement aux professionnels. Il est nécessaire de mettre en place une structure pour simplifier et pour éviter le gaspillage des efforts. Il est nécessaire aussi d'établir un lien avec les régions rurales et les régions isolées du pays afin de soutenir leur travail collectif.

Au sujet du financement des groupes bénévoles, les groupes ont l'impression que les subventions devraient provenir du secteur privé aussi bien que de l'État, mais sans y attacher de conditions.

Quant à la question du Bureau du Commissaire, j'ai trois points à souligner:

1. Il faut des gens compétents à l'échelon provincial également. On donne comme exemple le proverbe qui veut qu'on ne mette pas tous ses oeufs dans le même panier. Il faut que les premiers ministres des provinces emboîtent le pas.

2. Il faudrait déterminer les structures qui existent déjà et lorsque c'est possible s'en servir plutôt qu'en établir de nouvelles.

3. On s'inquiète du fait qu'il y aurait un Bureau du Commissaire simplement pour les cas d'exploitation sexuelle. Qu'en serait-il des autres formes de mauvais traitement des enfants?

Quant à la question de la direction que nous devons prendre maintenant, j'ai eu, comme George, une réponse d'une table seulement; aux autres tables, les groupes travaillaient encore à leur programme de l'après-midi.

Trois points se dégagent de cette réponse:

1. A l'égard du problème:

   a) nous en sommes tous une partie, et
   b) j'ai la responsabilité de faire quelque chose pour le régler.

2. Il faut continuer de chercher des solutions. Il faut commencer à bouger et à élaborer un plan national.

3. Il faut établir une association canadienne pour la prévention des mauvais traitements envers les enfants. Les membres seraient les gens qui sont ici, et pas seulement les professionnels.

IAN MORRISON

Cette dernière remarque me rappelle une déclaration de George Bernard Shaw qui dit qu'une profession est une conspiration destinée à priver le public de ses droits.

Pour l'instant, il nous reste quelques minutes pendant que nous sommes encore rassemblés, et je vais simplement répéter que cela me semble être une occasion très spéciale parce que dans cette salle sont réunies les personnes qui se préoccupent le plus de cette question au pays.

Donc, comment allez-vous rester en contact? Comment va s'exprimer l'intérêt que vous avez en commun? Quelles sont les possibilités?

Maintenant, dans les exposés qu'on vient de vous donner, j'ai entendu un certain nombre de choses: j'ai entendu parler d'un comité bénévole national, qui aurait sa base dans les provinces, mais il reste à savoir ce que cela signifie? J'ai entendu mentionner à plusieurs reprises le Conseil canadien de l'enfance et de la jeunesse; j'ai entendu parler de la nécessité d'une tribune nationale; j'ai entendu le nom d'une foule d'organismes qui pourraient jouer un rôle, y compris même la GRC; j'ai entendu parler du Bureau du Commissaire, première recommandation du Rapport Badgley, et je me suis dit que cela a un certain rapport avec la manière dont nous restons en

contact, comme une équipe de rédaction. Quelle que soit la valeur de cette suggestion, je crois qu'elle est clairement centrée sur la manière dont le gouvernement du Canada va agir, et j'oserais espérer que vous n'allez pas compter sur le gouvernement du Canada par l'entremise du bureau du Premier ministre ou du bureau de qui que ce soit pour rester en contact.

J'ai su à l'époque où j'étais plus naïf ce que c'était que de compter sur le gouvernement du Canada, et je peux vous assurer que cela ne dépend pas du fait que le gouvernement du Canada soit rouge ou bleu ou mauve. Cela n'est pas possible.

Donc, pour ce qui est de vos intérêts communs, comment allons-nous rester organisés? Vous avez un réseau très intéressant qui est si serré qu'il ne se défera jamais, et c'est le sens de la collectivité qui existe chez les 45 animateurs dans cette salle. C'est frappant. Ce n'est qu'hier que je l'ai vu et c'est très fort. Je sais que ces 45 animateurs vont rester en contact avec vous et que pouvez compter sur cela, mais j'ai pensé que pendant quinze à vingt minutes, si vous voulez prendre ce temps nous pourrions accepter de courtes interventions pertinentes de la salle à ce sujet. C'est la toute dernière question dont vous avez discuté dans votre atelier, celle des suggestions sur la manière de rester en contact. Nous ne sommes pas un organe décisionnaire. Nous sommes ici dans un lieu où les idées surgissent, et vous avez effectivement un comité de planification qui écoutera votre point de vue et pourra peut-être faire des suggestions avec vous, et qui a la capacité de rester en contact avec vous.

Donc, ce que nous sommes après cette rencontre est en quelque sorte une réunion des intérêts communs qui pourront exister, n'importe quelle coalition. Les intérêts communs doivent être fondés sur le sentiment qu'il y a un accord général. Essayons donc pendant quelques minutes de déterminer si cela existe et écoutons quelques remarques. J'inviterais les intervenants à être très brefs et à faire des remarques pertinentes. Y a-t-il des observations?

SESSION AU MICROPHONE

Bon. Je vais commencer. Je suis **Maryse Cangé** de Montréal. Alors à notre table qui était la table avec les gens qui travaillent dans le domaine de la santé, la réaction à la dernière question, ça été non à d'autres structures, on en a déja assez. On n'en veut pas d'autres nouvelles, pour être encore plus mêlé. Par contre s'il y avait peut-être une espèce de commissariat qui pourait coordonner, faciliter le contact entre différentes structures qui sont déjà existantes c'est quelque chose qui était vu comme possible mais en mettant quand même la mise en garde que ce commissariat ou cette instance facilitatrice ne soit pas là nécessairement pour imposer des structures d'en haut, mais plus pour susciter, favoriser, bon, la créativité entre les intervenants, les gens qui veulent travailler dans les domaines. Un des derniers commentaires qu'on a eu, c'était que finalement on a été beaucoup concerné par la nécessité, le support entre les professionnels, ou les gens qui sont appélés à travailler dans le domaine de l'abus ou la violence etc... et que nous-mêmes pour pouvoir implanter dans nos milieux de travail soit de nouveaux services, qui auraient aussi besoin de se rencontrer, comme on l'a fait aujourd'hui pour les

problèmes qu'on rencontre et comme dans d'autres secteurs, dans d'autres régions ça été résolu. Alors, une des suggestions qu'on fait c'est que finalement ce commissariat ou cette instance supérieure pourrait être celle qui convoque des réunions périodiques qui aura un petit peu ce rôle de nous donner support et de nous remettre finalement dans le feu de l'action périodiquement pour qu'on puisse retourner avec des nouvelles énérgies dans nos milieux.

Modérateur:

Brian Ward est le directeur général du Conseil canadien de l'enfance et de la jeunesse.

BRIAN WARD

J'ai entendu mentionner notre nom à différentes reprises, je m'en réjouis, et je voudrais vous assurer que votre message a été entendu et que dans une certaine mesure, nous l'attendions. Avec l'aide du ministère de la Justice, du Centre national d'information sur la violence dans la famille, de l'Institut canadien de la santé infantile et de l'Hôpital pour enfants, je crois qu'en tant que Conseil, nous avons eu le privilège unique de rassembler certaines personnes, dont beaucoup sont ici aujourd'hui, pour qu'elles essayent vraiment de démolir ce rapport en trois jours et demi. Si je dis démolir, c'est parce que c'était pour nous une tâche très dure à accomplir. Nous avons réussi à entériner à l'unanimité le Rapport et à affirmer notre détermination d'en voir les recommandations mises en oeuvre jusqu'à la fin. Cela ne veut pas dire que certaines exigent d'être modifiées étant donné le domaine et étant donné la réalité politique et économique de notre pays. Mais nous ne les laisserons pas aller très facilement. Le Conseil a déjà commencé à mettre en oeuvre une petite stratégie pour organiser une série d'ateliers partout au Canada. Nous avons bien l'intention de veiller à ce que les députés sachent dès la première semaine qu'ils passeront à leur bureau que nous sommes impatients, et si je peux me permettre, que vous êtes impatients de vous mettre à la tâche pour donner suite à ce Rapport.

Nous continuerons de travailler de très près avec les deux ministères. Le ministère de la Santé et du Bien-être social et le ministère de la Justice ont la responsabilité première de veiller à ce que les gens qui travaillent dans le domaine aient une possibilité de dire ce qu'ils pensent des questions préoccupantes et des rapports que ces deux ministères préparent. Et si je peux me permettre de m'inspirer du sommaire, je crois que le Conseil serait très heureux de rassembler les organismes nationaux, vos organismes nationaux, et de leur faire part de vos idées au sujet de ce que ces organismes vont faire pour vous. Grâce à votre appui à l'occasion de cette rencontre et à l'appui que vous exprimerez dans vos lettres ou au téléphone, je prévois que les gens qui ont une authentique préoccupation commune arriveront à établir le genre de structure qui répondra à ce que vous attendez de nous.

D'une part donc, je vous remercie pour cela, et d'autre part, je serais ravi de voir vos organismes nationaux rendre compte, dans une année d'ici, à une tribune comme celle-ci, du travail qu'ils font.

Je m'appelle **Lorna Grant.** Je suis de Toronto. Je veux simplement dans le cadre de cette rencontre faire valoir un point assez négligeable mais concret. En dépit des remarques faites auparavant par Brian, je pense que certains des sentiments de frustration que nous éprouvons tous à travailler dans ce domaine viennent de ce que nous avons une tâche énorme devant nous pour établir cette tribune nationale, pour construire un mécanisme d'intercession qui garantirait que le rapport de la Commission n'a pas été préparé en pure perte. Et je ne sous-estime pas cette tâche un instant.

Je pense que nous partageons tous le même sentiment de frustration pour ce qui est de vouloir faire maintenant ce que nous pouvons. Une des choses qui m'est venue à l'esprit en écoutant les gens parler aujourd'hui, c'est que j'ai entendu une foule de suggestions au sujet de la nécessité d'échanger des renseignements sur ce qui se passe actuellement, surtout en ce qui a trait à la préséance de la loi, aux recherches qui sont amorcées et à celles qui sont terminées, aux techniques novatrices de traitement, aux choses qui commencent à arriver dans les collectivités. Je pense que ce que je voudrais faire, c'est simplement rappeler à ceux d'entre vous qui ne connaissent pas bien le Centre national d'information sur la violence dans la famille qu'il y a un moyen, le bulletin Vis-à-Vis publié par le Centre, que certains de nous connaissons bien, de commencer à échanger, et je crois comprendre en parlant au personnel du centre qu'elles sont certainement heureuses d'assumer ce rôle.

Parce que je me rends parfaitement compte de la vulnérabilité de certains ministères, peut-être à cette étape de la transition dans le gouvernement, je crois que cela ne nuirait peut-être pas du tout si quelques-uns d'entre nous prenions l'initiative d'écrire au nouveau ministre de la Santé pour lui rappeler l'existence du programme dans son ministère et l'inciter à continuer de la soutenir.

Je pense donc que nous avons dans l'immédiat une sorte de moyen que nous ne devrions pas oublier, tout en concentrant nos énergies pour structurer une tribune d'intercession officielle plus solide.

Je m'appelle **Linda Light.** Je suis la co-présidente fédérale du Groupe de travail fédéral-provincial sur les victimes d'actes criminels. Dans le même sens que le disait Lorna, nous avons déjà un mécanisme qui nous permet d'échanger des renseignements ayant trait aux victimes, et c'est le Centre national de documentation sur les victimes, qui est en train d'établir une base de données des programmes axés sur les victimes. Je vous inciterais donc moi aussi à vous servir de ce moyen. La personne à contacter est Sol Schuster, au ministère du Solliciteur général.

Jean-Marc Meunier, Québec. Quelques suggestions que j'ai examinées à travers l'échange, évidemment il y en a quelques-unes qui sont plus d'ordre personnel que chacun de nous peut faire et je pense que tout ce qui peut avoir trait à faire pression auprès de nos députés et c'est peut-être dans le mouvement actuel de le faire et intérieurement ça a été suggéré, mais aussi des pressions auprès de différents organismes, que ce soit des organismes professionnels auxquels on peut appartenir ou encore des associations d'organismes pour qu'il y ait d'abord diffusions des principales recommendations et surtout des prises de positions à l'échelle plus régionale de sorte que éventuellement on peut se faire entendre des positions que chacune des régions du Canada peuvent exprimer et finalement faire entendre une espèce de coalition au moins sur le plan de la pensée.

Une chose qui a été suggerée à travers, peut-être ça a passé assez vite à la table où on était, mais c'était peut-être jusqus'à un certain point, s'associer au mouvement féministe dans le sens que la violence qui est faite à la femme et la sexualité qui lui est imposée est très similaire à celle qui est faite à l'enfant de sorte qu'on puisse jusqu'à un certain point profiter de cette vague. Je sais qu'il peut y avoir tout un débât mais au moins dans un sens qu'on peut se mettre sur la place publique avec cette démarche.

Une autre chose qui pourrait également être suscitée c'est l'émergence eventuelle et la concrétisation de cet aspect c'est l'ombudsman de l'enfant, dans le sens qu'il pourait y avoir au niveau national une personne qui a la tâche de (évidemment de savoir le temps du support) d'assurer les droits de l'enfant et surtout d'assurer des services concrets, réalistes également. Mais un ombudsman qui soit indépendant du pouvoir central qui soit indépendant du gouvernement ou de toutes ses articulations de sorte que peut-être on pourrait rêver à quelqu'un qui soit supporté par des fonds, soit privés soit des contributions des taxes, mais qui laquelle ou lesquelles contributions pourrait être complètement indépendantes du gouvernement.

Pauline Chudzik de Portage la Prairie. Il a été suggéré à notre table que nous devrons vraiment commencer à faire du marketing de nos idées, je ne sais pas si c'est la place de la dire là, en commencant par les médias. Il y avait une table là-bas qui se penchait sur la question des médias, cependant qu'il y avait une table vide. Est-ce-que tout le monde a remarqué? Cette table-là, c'était la table française des discussions autour du média, et puis ça m'a vraiment enervée un petit peu que personne à pris en mesure d'essayer d'en parler. Alors pensons-y.

Pierre Foucault de Québec. Les médias étant un peu ce qu'ils sont, il faut aussi tenir ... compte du fait qu'il y a des sujets à la mode et des sujets qui le sont moins; à partir du moment où le sujet perd son intérêt d'actualité, il est plus difficile de convaincre les médias d'en parler.

J'ai le goût peut-être au risque de mettre Brian dans l'eau chaude de suggérer que le CCCY, le Conseil canadien de l'enfance et de la jeunesse, pourrait peut-être être l'organisme qui au point de départ (je ne voudrais pas lui mettre ça sur les épaules pour une période indéfinie) pourrait assurer une certaine coordination de ce qui peut être fait au plan national, sans pour autant dédoubler les services qui existent déjà que se soit au ministère de la Santé ou au ministère de la Justice ou chez le Procureur général du Canada, de manière à faire en sorte qu'il y a un certain nombre de conclusions qui aient des suites opérationelles à la grandeur du pays de telle sorte que certains mécanismes régionaux puissent peut-être trouver une voie d'accès pour faire savoir ce qu'ils font à la grandeur du pays aussi de manière à rendre possible une certaine opérationalisation de ce rapport-là. Ça serait peut-être un instrument qui serait à notre disposition pour partir à la démarche quitte à ce qu'il marche tout seul à partir du moment où il a retrouvé son élan.

John Chudzick, du Manitoba. Et notre groupe aussi, dans ses recommandations, a réellement appuyé beaucoup des choses qui ont déjà été dites au sujet du fait qu'un groupe comme le CCEJ devrait se charger de la sorte de responsabilité d'organisation préliminaire et de la sorte de mécanisme qui est presque une réaction nécessaire pour donner suite à ce qui s'est passé ici. Nous appuyons aussi le principe voulant que le commissaire ait le même rôle de coordination et qu'il constitue un point de convergence pour rassembler les différents organes fédéraux et provinciaux, parce qu'il y en a un si grand nombre que cela déroute les gens des régions et des provinces qui ne savent alors pas à qui s'adresser sur le plan stratégique pour faire des changements de ce genre.

Mais notre groupe a fait valoir trois autres arguments, à savoir en premier lieu qu'il faut que cette tribune livre un message bien clair, qu'en dépit des critiques à l'égard du Rapport et de son contenu l'exploitation sexuelle est un mal, et que nous nous devons tous repartir avec le sentiment bien net de vouloir faire quelque chose du fait que c'est un mal. Je pense qu'il y a un danger que les critiques formulées au sujet du Rapport soient mal interprétées, qu'on croie que cela signifie qu'il faut aborder avec plus d'indulgence la question de l'exploitation sexuelle et qu'on se demande si c'est une question qui mérite pareille attention.

En deuxième lieu, les membres de notre groupe ont l'impression que nous avons chacun l'obligation de lire ce rapport, de le comprendre et d'analyser ce qu'il fait. Nous avons l'impression de faire déjà partie d'une coalition qui a une certaine responsabilité, que ce soit sur le plan provincial, sur le plan national ou au sein de nos professions, ou que ce soit dans nos différents groupes consultatifs. Mais nous pouvons déjà amorcer ce genre de tâche précisément.

En troisième lieu, la seule idée de voir la question de l'exploitation sexuelle comme un problème suscite en quelque sorte une orientation négative. Il y a aussi des possibilités très réelles rattachées à ce que nous voyons, et l'un des messages qui ont sans cesse émané de notre groupe, c'est que nous devons bâtir sur les bases qui existent déjà dans les organismes fédéraux et provinciaux au sein des ministères fédéraux et provinciaux, que nous devons tirer avantage de ce qui existe déjà plutôt que de refaire ce qui a déjà été fait ou proposer des solutions qui ne mènent peut-être nulle part. Merci.

Ian: Ce sera la dernière observation de la salle, si vous le voulez bien.

Pat Dougan, de Calgary. J'étais entourée de gens assez brillants mais très pratiques dans mon groupe de discussion, et nous avons décidé que nous allions demander aux organisateurs de cette journée d'écrire tout simplement à Mila Mulroney, maintenant qu'elle a remporté la campagne électorale, d'abord pour l'informer que cette journée a eu lieu, et ensuite pour la prier d'accepter la présidence honoraire d'un comité national, afin de poursuivre le travail sur la question de l'exploitation sexuelle des enfants.

IAN MORRISON

Je sais que tout ce qui se dit ici aujourd'hui est consigné pour la postérité et votre comité de planification a la responsabilité de digérer tout ce que vous avez dit et de vous le redonner d'une manière claire et intelligible. De toute évidence, les membres ne s'en tiennent pas entièrement à ce qui se dit dans les quelques dernières minutes. Ils peuvent trouver des avis très justes dans ces feuilles de sorte que vous obtiendrez un rapport complet de tout l'événement. Mais en ce qui a trait plus précisément à cette question, c'est-à-dire la manière dont nous allons nous organiser pour faire avancer notre intérêt commun, j'ai entendu, ici je manipule peut-être, mais je crois avoir entendu quelques arguments qui semblent souvent revenir en faveur d'une deuxième lecture, plus pondérée, de ce que vous avez vraiment dit dans tout le Rapport. Mais il me semble qu'il y a eu une réaction positive à l'idée d'une sorte de rôle de chef de file pendant un laps de temps quelconque, même à titre provisoire, pour le Conseil canadien de l'enfance et de la jeunesse. Il y a eu une réaction positive à cela.

J'ai aussi entendu dire à maintes reprises que vous ne voulez pas nécessairement créer encore une autre organisation, mais que vous voulez essayer de faire fonctionner les réseaux qui existent déjà et que ce n'est pas le genre d'organe qui peut arriver à une solution. Mais ce que je suggérerais, c'est que votre comité de planification ait certaines responsabilités sur le plan des résultats à compter d'aujourd'hui. Par le travail d'organisation qu'ils ont fourni, les membres ont forcé notre respect. Ils ont été capables de travailler ensemble et ils devraient par conséquent essayer de rassembler les meilleurs avis entendus au cours de cette journée et travailler avec le Conseil canadien de l'enfance et de la jeunesse. Je pense vraiment que cela fait partie de la tâche du comité de

planification et d'autres organismes, d'apporter des idées. Je pense qu'ils devraient vous transmettre ces idées et se servir de la poste comme moyen pour valider les conclusions qu'ils auront dégagées de ce que vous avez dit.

Je pense donc que c'est probablement tout ce que nous allons être capables de décider au sujet de ce que nous faisons à partir de maintenant. Nous devons nous en remettre à votre comité de planification pour savoir où aller, pour avancer, et je pense que notre confiance ne sera pas trompée. Ces gens m'ont beaucoup impressionné. C'est une suggestion que je vous fais mais je me demande, est-ce que vous l'approuvez en général?

APPLAUDISSEMENTS

On m'avait demandé d'essayer de vous poser une espèce de question d'évaluation au sujet de la manière dont les choses se sont déroulées aujourd'hui, et ce que je ne voulais surtout pas, c'est de vous demander si vous aviez aimé cela ou non, vous savez, et si oui, veuillez applaudir. Mais je me demande si nous pouvons avoir une rétroaction d'une manière plus neutre. Je le fais en tant qu'agent pour votre comité de planification et je vous demande si vous pourriez accepter l'idée qu'en préparant cette journée, le comité a essayé d'établir un certain équilibre entre la participation et les interventions faites au moment de la séance plénière. On a essayé d'arriver à une forme d'équilibre, mais vous auriez peut-être préféré que les conférenciers, les spécialistes et les différents intervenants en disent davantage. Vous auriez peut-être préféré avoir plus de possibilités de discuter, ou vous aurez peut-être trouvé qu'il y a eu un certain équilibre dans la manière dont les choses se sont déroulées. Je vous demanderais donc de lever simplement la main pour répondre à ma question, que je vais répéter pour être sûr de me faire bien comprendre. Je voudrais savoir combien de gens auraient préféré qu'il y ait plus de discussions et moins de conférenciers. (aucune main se lève) Maintenant, combien auraient préféré plus de conférenciers et moins de discussions? (aucune main se lève)

RIRES

Je pense que cela veut dire qu'il y a eu de la planification, c'est mon opinion personnelle, que le comité a fait en somme du bon travail. J'ai trouvé que mon rôle, j'ai trouvé moi-même que mon travail ici n'était pas difficile à cause de tout le processus de planification qui a été fait pendant les six mois passés. Ce n'est pas difficile d'être le président d'une session qui était bien préparée, et je veux féliciter les membres du comité de planification pour le travail qu'ils ont accompli à cette fin. Je pense qu'ils ont fait du bon travail et je le dis en tant qu'éducateur des adultes évidemment!

APPLAUDISSEMENTS

Je pense qu'il est temps de faire la synthèse. Ce matin, Richard m'a présenté et il m'a passé les rênes. Ce que je voudrais faire maintenant, c'est de présenter Richard et de lui repasser les rênes.

RICHARD CARRIÈRE

Bon. Alors ce matin j'ai pensé que j'avais terminé, mais non. Mais la tâche qui m'est presentée, c'est une tâche très agréable. C'est la tâche de remercier le comité organisateur. J'aimerais remercier, en les nommant, parce que je pense que c'est important que vous sachiez qui est le comité: Margaret Ann Smith, Diane Ponée, le Docteur Herbert Sohn, Faye Campbell, Marcel Laniel, Ghislaine Martin et Nanci Burns ... et Richard Carrière (d'ajouter M.A. Smith). Je ne pense pas que j'ai besoin de traduire. Les noms, ça se connait, je pense que le message était clair.

Il y a un autre groupe de gens qui selon moi ont aidé à faire un succès de cette journée, et ce sont nos animateurs.

APPLAUDISSEMENTS

Il y a un point qu'il est très important de ne pas oublier, et c'est que pendant le Congrès, quelqu'un a fait remarquer à un moment donné "Mais combien avez-vous d'animateurs? Cent? Deux cents?" Ces gens font un travail incroyable.

CHANSON "MY BODY"

J'allais oublier, je m'excuse. Un merci bien spécial à nos conférenciers invités, aux membres de la table ronde. Merci infiniment à tous.

APPLAUDISSEMENTS

MARGARET ANN SMITH

On m'a demandé cet après-midi de faire quelques remarques de clôture. Après ce genre de manifestation, ce serait simplement, comme on dit, "de trop". Quand nous avons préparé la journée, nous songions à avoir un échantillon de tous les milieux qui se préoccupent de la question de l'enfance maltraitée au Canada. Cela a réussi au-delà de tout ce que nous avions pu rêver, et j'ai travaillé avec des gens incroyables. Dans mes déplacements pour préparer le Congrès, j'ai été impressionnée par le dévouement et l'humanisme qui existent dans notre pays, et Dieu merci, nous les avons canalisés. Allez, rentrez sains et saufs, et "au plaisir!" (en français dans le texte).

FUTURES ORIENTATIONS - RÉSUMÉ DE LA DISCUSSION

Bureau du Commissaire

La proposition est approuvée avec réserve et prudence. Ceux qui se disent en faveur de la formule ajoutent les conditions suivantes:

- recourir à un mélange de participation du secteur privé et de participation des provinces (vérifications et contre-vérifications);
- garantir que des comptes seront rendus;
- faire appel à des bénévoles;
- faire appel aux organismes provinciaux.

Les participants s'accordent généralement pour dire que le proposition est trop vague pour l'instant. Tant qu'il n'y aura pas plus de détails, afin de préciser par exemple qui va faire quoi, où et pendant combien de temps, les participants ne sont pas disposés à s'engager à l'égard de cette recommandation. Le groupe est séduit par l'idée de situer le bureau à l'échelon national, sous la direction du Premier ministre, mais se demande si cela n'enlèvera pas la responsabilité à l'ensemble de la collectivité.

Organismes non gouvernementaux

1. Conseil canadien de l'enfance et de la jeunesse

   - Il y a des participants qui ne connaissent pas le CCEJ, mais ceux qui le connaissent appuyent vite l'idée qu'il devienne le principal groupe, ou l'un des principaux groupes chargés de suivre la réaction au Rapport Badgley. De toutes les formules non gouvernementales, il semble que ce soit la plus populaire, surtout du fait que le groupe est fermement d'avis qu'il n'est pas nécessaire de créer un nouvel organisme.

2. Coalition pour le bien-être de l'enfance

   - Les participants voient dans une coalition un moyen éventuel de faire pression pour que les recommandations du Rapport soient mises en oeuvre.

Gouvernement

Centre national d'information sur la violence dans la famille

- Le CNIVF est le seul organisme gouvernemental vu comme jouant un rôle de première importance.

- Les participants reconnaissent la valeur de la documentation que le Centre diffuse et des liens qu'il établit avec les groupes communautaires. Ils se disent en faveur d'augmenter les ressources du Centre et d'élargir le rôle qu'il joue dans la création de réseaux. Des participants proposent aussi que le Centre ait une fonction dans le processus de transition qui sera mis en oeuvre, quel que puisse être le plan permanent d'action adopté pour donner suite aux Rapport Badgley.

- Selon les participants, de voir le CNIVF et le CCEJ se donner la main pourrait constituer une formule provisoire valable.

Nouveaux organismes

- Les participants n'appuient qu'avec réserve la création d'un nouvel organisme, et certains s'inquiètent de ce que la marge de manoeuvre de cet organisme serait limitée s'il se centrait uniquement sur la question de l'exploitation sexuelle des enfants. Il est donc proposé d'étendre la portée d'un bureau national afin qu'il ait un mandat plus large. Voici les organes qui pourraient être créés:

  - Bureau du protecteur de la jeunesse
  - Ombudsman pour jeunes
  - Direction de la famille
  - Association canadienne des services d'aide à l'enfance
  - Coalition de groupes interdisciplinaires
  - Ombudsman pour enfants, indépendant de l'Etat
  - Ministère de la Jeunesse (comme en Suède)
  - Chapitre canadien de l'Association internationale pour la prévention des mauvais traitements et de la négligence envers les enfants.

- Le nouvel organisme qui serait créé pour s'occuper uniquement de la question de l'exploitation sexuelle pourrait être l'un des suivants:

  - Groupe d'étude national sur la réaction au Rapport
  - Commission de travail ou comité directeur dont les membres seraient choisis parmi les participants à la rencontre du 20 septembre
  - Comité provincial relevant d'un ministère fédéral
  - Groupe fédéral-provincial (coalition nationale) pour la prévention de l'exploitation sexuelle des enfants placé sous la présidence de Mila Mulroney
  - Comité bénévole national, ayant sa base dans les provinces, pour travailler de concert avec le CCEJ et le CNIVF
  - Coalition nationale des organismes non gouvernementaux (YMCA et YWCA, Grands frères, CCEJ, par exemple)
  - Les 45 animateurs de la Journée de consultation (qui représentent plusieurs disciplines et toutes les régions du pays) constitueraient le comité directeur officiel.

Suite à donner

- Si des inquiétudes au sujet du Rapport et des recommandations qu'il renferme sont exprimées pendant la Journée, il se dégage à la fin de la rencontre un message bien net, et c'est le fort niveau d'engagement à donner suite au travail accompli en l'occurrence, tant individuellement que collectivement.

- Pour certains, il s'agit d'un engagement à étudier et à analyser encore le Rapport. Cela comporte un travail de réunion et de diffusion des renseignements, notamment:

  - établir des comités régionaux chargés d'étudier, d'analyser et de mettre en oeuvre les recommandations
  - assurer la communication entre les organismes
  - créer des groupes de travail pour prendre connaissance du Rapport et donner une réaction (peut-être par l'intermédiaire du CNIVF)
  - organiser des ateliers régionaux pour étudier le Rapport avec plus de concentration
  - avoir des échanges systématiques au moins une fois par année.

- D'autres se sentent prêts à commencer à appliquer les recommandations du Rapport et proposent ce qui suit:

  - se mettre en rapport avec chacun des députés et les inciter à rendre publique leur position
  - travailler de concert avec le mouvement féministe, notamment le Comité national d'action, les responsables des programmes pour les femmes battues, les groupes féminins en général
  - nous préparer à faire face aux forces qui vont s'opposer au Rapport et lutter contre ces forces
  - nous assurer que les recherches et le contenu de l'information sont canadiens et veiller à ce qu'on puisse les obtenir en français
  - favoriser la recherche canadienne.

ANNEXE 1

COMITÉ ORGANISATEUR

NANCI BURNS	expert-conseil contractuelle, Santé et Bien-être social Canada
FAYE CAMPBELL	Services légaux, Santé et Bien-être social Canada
RICHARD CARRIÈRE	professeur, Ecole de Service social, Université Laurentienne
MARCEL LANIEL	Fond de la Réforme du droit criminel, Ministère de la Justice du Canada
GHISLAINE MARTIN*	directrice de la recherche, Comité de la protection de la jeunesse
MARGARET ANN SMITH	présidente du Congrès, directrice du Département de Service social, Montreal Children's Hospital
HERBERT A. SOHN	directeur du Programme de prévention de l'enfance maltraitée, Centre de la prévention de l'enfance maltraitée de l'Ontario
DIANE PONEE,	chef par interim, Centre national d'information sur la violence dans la famille

EXPERTS-CONSEIL

MICHAEL GROH	Minneapolis, Minnesota
EDDY POLAK	GEM Inc., Montréal

BÉNÉVOLES

Tamara Andreuskiewicz
Maria DeRosa
Chris Edwards
Laurie Erola

* Madame Martin démissionnait du Comité en février 1984.

ANNEXE 2

Afin de susciter une interaction positive durant le Congrès et d'assurer le lien entre cette conférence et la Journée de consultation, une cinquantaine de personnes venant de tous les coins du pays ont été choisies pour jouer le rôle d'animateurs. Ces animateurs dont les noms paraissent ci-dessous se distinguent par leurs connaissances du domaine de l'enfance maltraitée. Ils représentent plusieurs disciplines dans les secteurs de la santé, du droit, des services sociaux et de l'éducation.

Durant la Journée de consultation, les animateurs ont pris charge des ateliers et ont servi de secrétaires. Ils allaient devenir, une fois la journée terminée, le nucléus d'un réseau national de personnes intéressées à relever le défi de la prévention des mauvais traitements envers les enfants.

Nous tenons à les remercier et à exprimer notre gratitude à leurs employeurs pour avoir bien voulu donner si généreusement de leur temps.

COLOMBIE-BRITANNIQUE

Marjorie Burdine
Educatrice
B.C. Justice Institute
4180 West 4th Avenue
VANCOUVER, British Columbia
V6R 4J5

Wendy Harvey
Avocate de la couronne
Westminster Law Courts
2165 Kelly Avenue
PORT COQUITLAM, British Columbia
V3C 4W6

Amy Napier-Hemy
Expert-conseil en sexualité humaine
1870 Bayswater
VANCOUVER, British Columbia
V6K 4A4

Shelley Rivkin
Educatrice
B.C. Justice Institute
4180 West 4th Avenue
VANCOUVER, British Columbia
V6R 4J5

Georgia Williams
Avocate de la couronne
Westminster Law Courts
The Law Courts, Begbie Square
NEW WESTMINSTER, British Columbia
V3M 1C9

ALBERTA

Pat Dougan
Travailleuse sociale médicale
Alberta Children's Hospital
1820 Richmond Road S.W.
CALGARY, Alberta
T2W 3P1

Louise Nadeau-Gaunce
Psychologue
Edmonton Juvenile Detention and Receiving Centre
12435 - 125th Street
EDMONTON, Alberta
T5L 0T2

Robbie McLeod
Détective, Programmes des abus sexuels
Calgary Police Department
134 - 11th Avenue S.E.
CALGARY, Alberta
T2G 0J0

SASKATCHEWAN

Richard Hazel
Surveillant/Enfance maltraitée
Department of Social Services
1920 Broad Street
REGINA, Saskatchewan
S4P 3V6

David Sonmor
Directeur
Mobile Crisis Unit
1100 1st Avenue East
PRINCE ALBERT, Saskatchewan
S6V 2A7

MANITOBA

Betty Currie
Infirmière
Child Development Centre/Health Sciences Centre
685 William Avenue. F.W. 210
WINNIPEG, Manitoba
R3E OW1

Pauline Chudzik
Educatrice
Comp. 31, Site 3, R.R. #1
PORTAGE, Manitoba
R1N 3A6

Alex Lawrence
Surveillante/Enfance maltraitée
Children's Aid Society
114 Garry Street
WINNIPEG, Manitoba
R3C 1G3

ONTARIO

Nicole Lafrenière-Davis
Directrice
Centre de santé mentale pour enfants
510 Principale
HAWKESBURY, Ontario
K6A 1A9

Susan Gilman
Expert-conseil
Centre national d'information sur la
violence dans la famille
Edifice Brooke Claxton, pièce 946
Tunney's Pasture
OTTAWA, Ontario
K1A 1B5

Gilda Good
Expert-conseil
Subventions au bien-être social
Santé et Bien-être Canada
Edifice Brooke Claxton, 7e étage
Tunney's Pasture
OTTAWA, Ontario
K1A 1B5

Guy Goulard, Juge
Cour provinciale, Division de la famille
1145 Bronson Place
OTTAWA, Ontario
K1S 4H4

Dr. Katrina Haka Iksa
Toronto Children's Hospital/Child Development Clinic
555 University Avenue
TORONTO, Ontario
M5G 1X8

Judy Harding
Coordonnatrice bénévole
Citizens Concerned with Crime Against Children
P.O. Box 1715, Station C
KITCHENER, Ontario
N2G 4R3

Adeena Lungen
Travailleuse sociale
18 Tichester Road, #208
TORONTO, Ontario
M5P 1P1

Bea Shewanda
Directrice
Rainbow Lodge/Manitoulin Island
P.O. Box 81
WIKWEMIKNOG, Ontario
POP 2JO

Paulette Smith
Travailleuse sociale
Sudbury Family Court
40 Larch Street
SUDBURY, Ontario
P3E 6M7

QUÉBEC

Lieba Aronoff
Coordonnatrice, Formation du personnel
C.S.S. Vill-Marie
4018 ouest, rue Ste-Catherine,
MONTRÉAL, Québec
H3Z 1P2

Marie-Andrée Beaulieu
Travailleuse sociale
3450 Place de Celle, #3
MONTRÉAL, Québec
H3S 1X4

Maryse Cangé
Travailleuse sociale
8627 Esplanade
MONTRÉAL, Québec
H2P 2S1

Ruth Fainstat
Expert-conseil, Comité de la
protection de la jeunesse
4515 ouest, rue Ste-Catherine
MONTRÉAL, Québec
H3Z 1R9

Margaret Graham
Travailleuse sociale
Montreal Children's Hospital
2300 rue Tupper
MONTRÉAL, Québec
H3H 1R3

Jeroo Irani
Travailleuse sociale
5 Weredale
WESTMOUNT, Québec
H3Z 1Y5

Jean-Baptiste Lemay
Travailleur social
Comité de la protection de la jeunesse
170 Hôtel de Ville #6170
HULL, Québec
G8X 4C2

Marion Lessard
Travailleuse sociale
Montreal Children's Hospital
2300 rue Tupper
MONTRÉAL, Québec
H3H 1P3

Monique Marleau
Travailleuse sociale
5672 Côte St-Antoine
MONTRÉAL, Québec
H4A 1R7

Madeleine Potvin
Travailleuse sociale
C.S.S. Centre Ville
955 est, boul. Maisonneuve
MONTRÉAL, Québec
H3A 2Y4

Jean-Marc Meunier
Travailleuse sociale
Centre des Services Sociaux
540 est, boul. Charest, 3e étage
QUÉBEC, Québec
G1K 3J3

Manuel Mura
Travailleur social
3540 rue Meilleure
BROSSARD, Québec
J4Y 2A8

Joanne Durivage
Travailleuse sociale
727 Champagneur
OUTREMONT, Québec
H2V 3P9

Richard Sarrazin
Travailleur social
C.S.S. Richelieu
25, boulevard Lafayette
LONGUEUIL, Québec
J4K 5C7

Françine Tardif
Travailleuse sociale
403 est, boul. Joseph, app. 21
OUTREMONT, Québec
H2V 2P3

NOUVEAU-BRUNSWICK

Paul Shannon
Child Protection Consultant
Department of Social Services
P.O. Box 53
JACQUET RIVER, New Brunswick
E0B 1T0

L'ÎLE DU-PRINCE-ÉDOUARD

Sandra Bentley
Expert/Prévention des mauvais traitements
Department of Social Services
P.O. Box 2000
CHARLOTTETOWN, Prince Edward Island
C1A 7N8

Sigrid Rolfe
Travailleuse sociale
Big Brothers/Big Sisters
R.R. #1
HUNTER RIVER, Prince Edward Island
COA 1NO

NOUVELLE-ÉCOSSE

Elsie Blake
Travailleuse communautaire
Family S.O.S. Project
5614 Fenwick Street
Suite 102
HALIFAX, Nova Scotia
B3J 1Y3

Mona Bordage
Travailleuse sociale médicale
Izaak Walton Killam Hospital for Children
5850 University
HALIFAX, Nova Scotia
B3J 3Y9

Carolyn Humphries
Psychologue
Atlantic Child Guidance Clinic
277 Pleasant Street, Suite 204
DARTMOUTH, Nova Scotia
B2Y 4B7

TERRE-NEUVE

Marilyn McCormack
Travailleuse sociale
Family Court
21 Kingsbridge Road
ST. JOHN'S, Newfoundland
A1C 3K4

Dr. Marcia Smith
Pédiatre
Janeway Health Centre
Newfoundland Drive
ST. JOHN'S, Newfoundland
A1C 3K4

TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Mini Letcher
Surveillante
Department of Social Services
FORT RAY, Northwest Territories

YUKON

Ross Findlater
Directeur des services de
protection à l'enfance
WHITEHORSE, Yukon

COORDINATEURS

Nanci Burns
Expert-conseil contractuelle
Centre national d'information sur la
violence dans la famille
Pièce 946, Edifice Brooke Claxton
Parc Tunney
OTTAWA, Ontario
K1A 1B5

Richard Carrière
Professeur
Laurentian University
Ramsey Lake Road
SUDBURY, Ontario
P3E 2C6

Michael Groh, Expert-conseil
2444 - 37th Avenue South
MINNEAPOLIS, Minnesota
55406

ANNEXE 3

CONFERENCIERS

MODÉRATEUR

IAN MORRISON	Association canadienne de l'éducation des adultes, Toronto

MOTS D'INTRODUCTION

MARGARET ANN SMITH	présidente du Congrès
RICHARD CARRIÈRE	membre du comité organisateur
ROBIN BADGLEY	président du Comité sur les infractions sexuelles envers les enfants et les jeunes

PANÉLISTES

MICHÈLE RIVET	juge, Tribunal de la jeunesse, Montréal
ERIC SIGURDSON	médecin, Dauphin, Manitoba
BEN SCHLESINGER	professeur, Ecole de service social, Université de Toronto
JUDY HARDING	fondatrice, Citizens Concerned With Crime Against Children
GEORGE THOMSON	juge, Cour familiale de Toronto

ANNEXE 4

ATELIER D'AVANT-MIDI

Groupe # _____

QUELLES SONT LES QUESTIONS PRINCIPALES QUI SONT RESSORTIES DE VOS DISCUSSIONS CONCERNANT:

Les abus sexuels et la loi

1. _____
_____
2. _____
_____
3. _____
_____

Les abus sexuels et la santé

1. _____
_____
2. _____
_____
3. _____
_____

Les abus sexuels et les services sociaux

1. _____
_____
2. _____
_____
3. _____
_____

Les abus sexuels et la collectivité

1. _____
_____
2. _____
_____
3. _____
_____

ANNEXE 5

ATELIER D'APRÈS-MIDI

F I C H E D E T R A V A I L D E L'A N I M A T E U R

SUJET DE DISCUSSION DE L'ATELIER _____

1. Quelles sont les 3 principales préoccupations ressortant de la discussion de votre groupe, concernant le sujet ci-haut?

   i) _____

   _____

   ii) _____

   _____

   iii) _____

   _____

2. Quelles sont les prochaines étapes à franchir concernant cette question? (quoi faire, qui le fera?)

   _____

   _____

   _____

   _____

3. Quel type de mécanisme devrait être mis en place pour s'assurer que les recommandations du rapport Badgley deviennent réalité?

   (Bureau du commissaire --- un organisme national non-gouvernemental actuel --- la création d'un organisme national nouveau sur l'enfance maltraitée --- une coalition d'organismes déjà existants --- un groupe fédéral/provincial --- un comité de représentants provinciaux --- un comité de planification qui naitrait de cette journée-ci ---, etc...)

   _____

   _____

   _____